

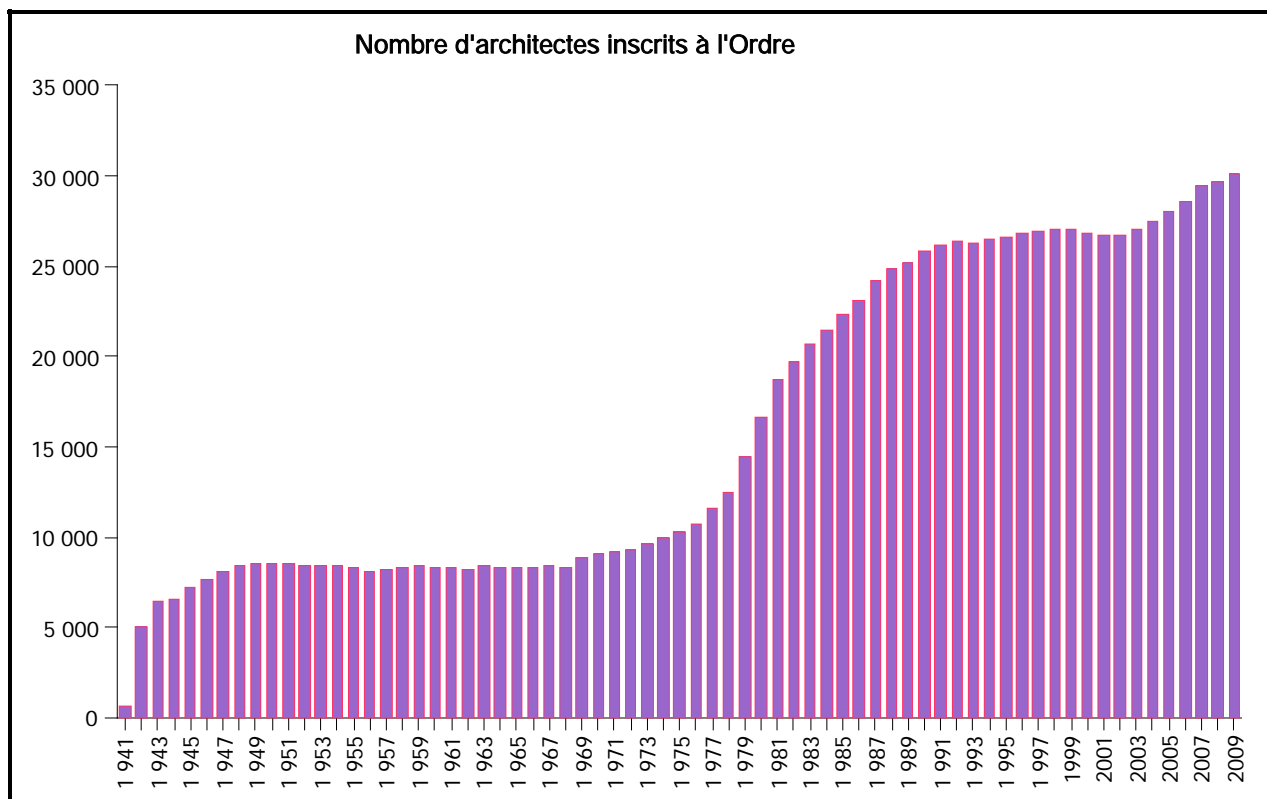
LES JEUNES DIPLOMES ET L'ORDRE

Synthèse

Les dernières statistiques du Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA) constituent un tableau de bord précieux pour étudier les évolutions qui ont marqué la population des jeunes diplômés mais aussi l'ensemble de la profession dans le contexte particulièrement mouvant de ces dernières années.

Une population en croissance

Source : CNOA/OEA



Année (1)	Architectes inscrits au tableau de l'Ordre
1941	638
1942	5008
1950	8566
1960	8372
1970	9061
1980	16591
1990	25869
1998	27080
2003	27028
2009	30118

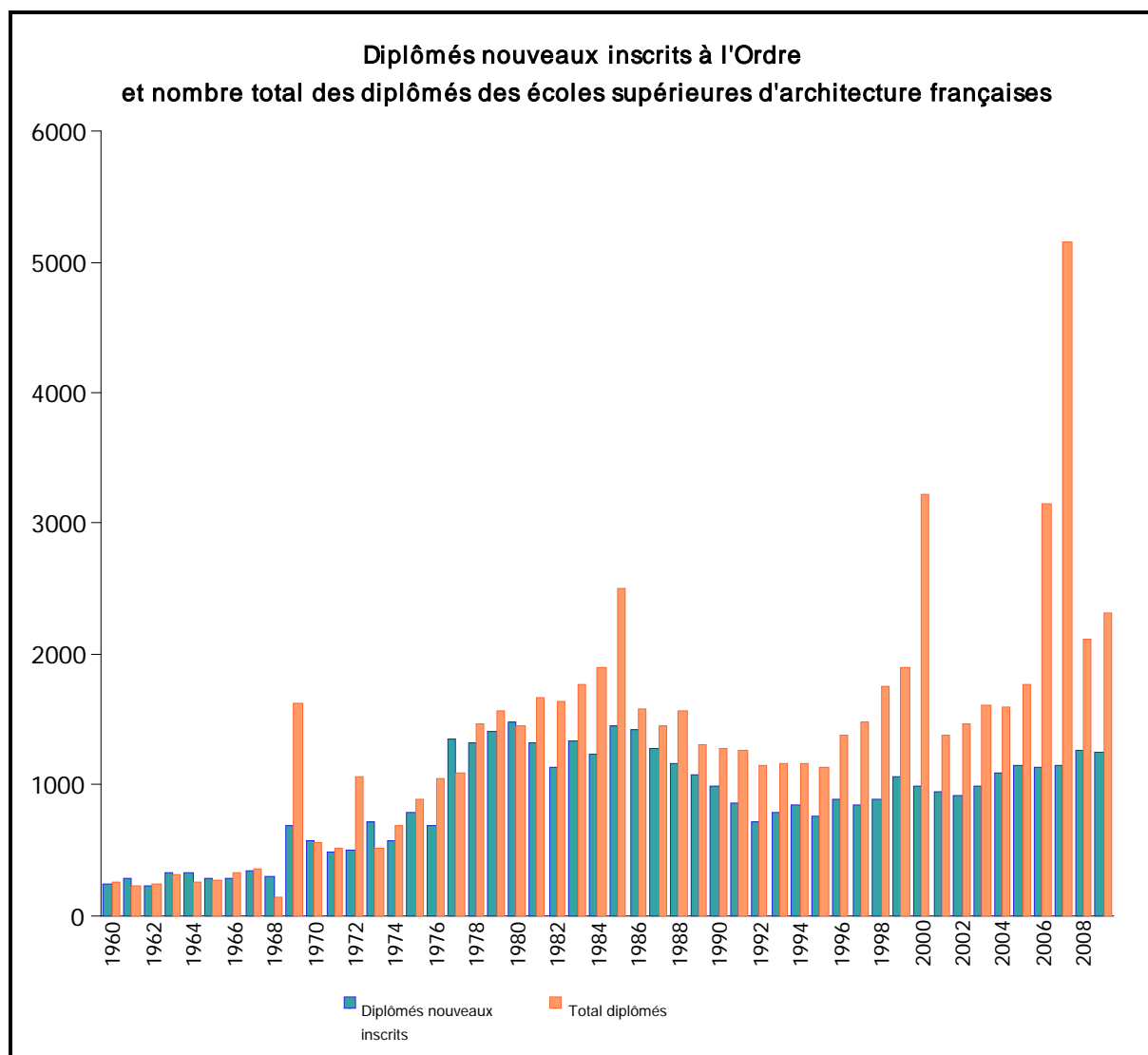
1. au 31 décembre

Le premier constat concerne l'effectif total des architectes inscrits. Après une période de stabilité

due à la crise des années 90, la population des architectes s'accroît de nouveau à partir de 2003-2004 pour atteindre le nombre de 30.118 inscrits au 31 décembre 2009, soit une hausse de + 12,8 %. Cette évolution résulte notamment de l'essor du nombre des nouveaux inscrits au cours de ces dernières années. Elle provient en amont de l'augmentation spectaculaire des promotions de jeunes professionnels en 2000, 2006 et 2007 suite aux deux dernières réformes de l'enseignement dispensé en formation initiale.

Mises en place à partir de 1998 puis 2005, ces réformes prévoyaient des mesures transitoires sur deux ans. Les ENSA ont ainsi formé 3097 DPLG en 2000 contre, à cette période, quelque 1500 en moyenne. Puis, en raison de la mise en place des diplômes conférant les grades de licence et de master ainsi que l'institution en 2006 du Diplôme d'Etat d'Architecte (DEA, remplaçant définitivement le DPLG à dater du 31 décembre 2007), les effectifs sortant des ENSA explosent à nouveau, d'autant que les écoles peuvent alors délivrer à la fois les derniers DPLG (1826 en 2006 et 3455 en 2007) et les premières promotions du nouveau Diplôme d'Etat (1220 en 2006 et 1483 en 2007). On le voit, la compréhension de l'évolution de la démographie ordinale passe nécessairement par l'étude de la population des diplômés formés dans les écoles supérieures d'architecture françaises (y compris l'ESA et l'ENSAIS, devenue l'INSA Strasbourg en 2004).

Source : CNOA/DGP/OEA



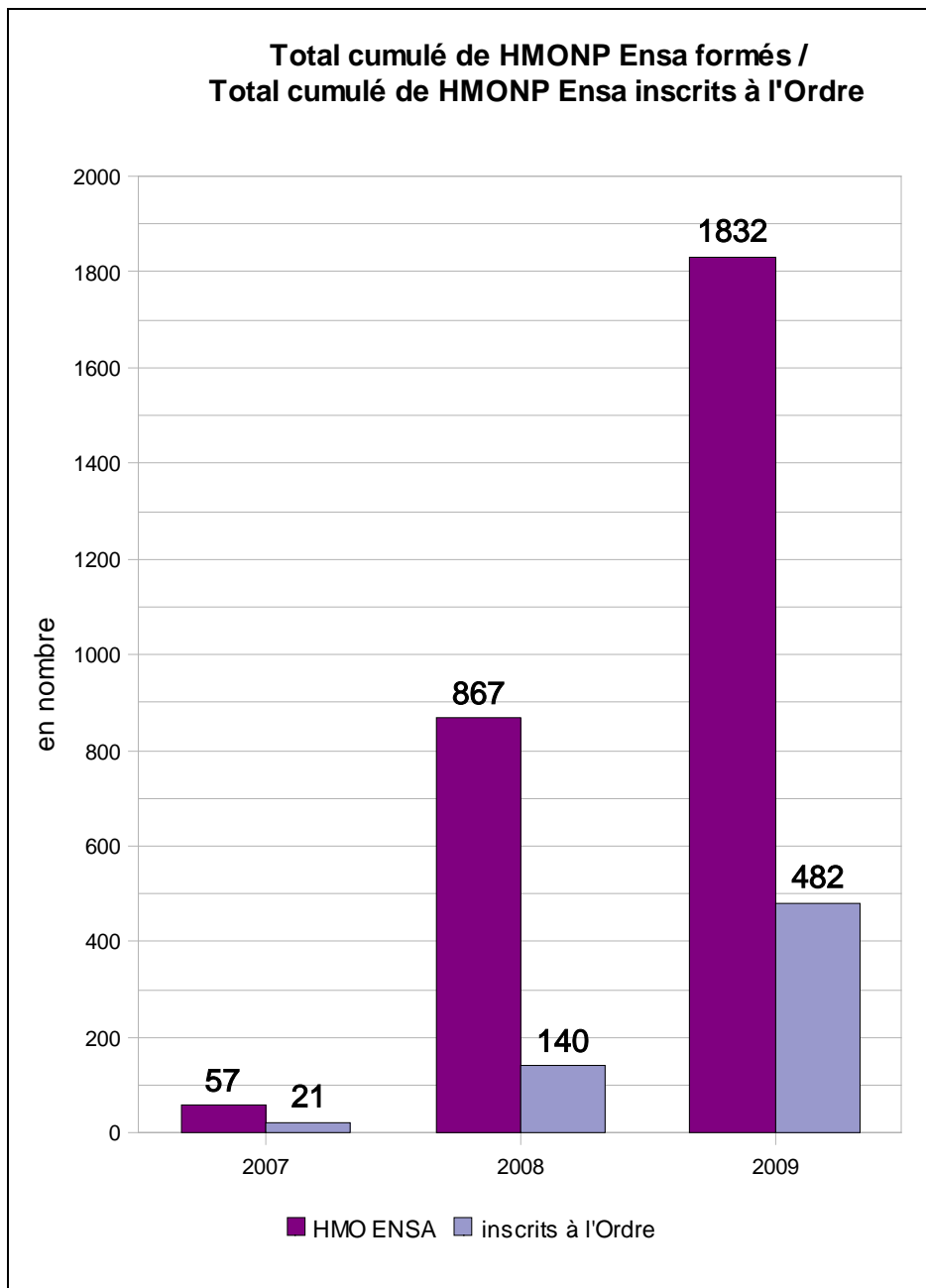
L'évolution comparée des populations de diplômés formés et de diplômés nouveaux inscrits à l'Ordre est infléchiée selon plusieurs phases majeures. Jusqu'en 1968, les deux courbes sont étroitement corrélées dans leur croissance : on enregistre chaque année un nombre très proche de diplômés et de nouveaux inscrits. C'est dire qu'alors la presque totalité des diplômés s'inscrivait à l'Ordre. Les quelques années qui suivent les événements de mai 68 voient cette étroite corrélation se découpler, surtout en 1969 et 1972. Et dès 1974, en pleine crise pétrolière, apparaissent les premières distorsions structurelles entre les effectifs sortant des écoles et les diplômés nouvellement inscrits à l'Ordre : on compte alors, *grosso modo*, une centaine de diplômés qui ne rejoignent pas le tableau de la profession. Puis la tendance s'amplifie. Si, à partir de 1980, on enregistre entre 300 et 500 diplômés qui ne s'inscrivent pas au tableau ordinal, l'écart ne cesse ensuite de se creuser pour toucher quelque 2000 jeunes professionnels ces dernières années. Le phénomène perdurant jusqu'à aujourd'hui, il ne peut constituer la manifestation d'un simple mouvement conjoncturel mais témoigne bien d'une évolution structurelle, celle de la *diversification des débouchés* du diplôme délivré par les écoles supérieures d'architecture. Depuis 1980, il est clair, à ce titre, que l'inscription à l'Ordre n'est plus l'unique vocation de leurs étudiants.

Au moins deux explications peuvent être évoquées pour rendre compte d'une telle évolution. Tout d'abord, une augmentation du nombre de diplômés qui quittent purement et simplement le champ professionnel ; ensuite, la diversification des métiers de la profession : les architectes exercent en effet un nombre croissant de nouvelles missions (assistance à maîtrise d'ouvrage, urbanisme, paysage, design, expertise, conseil...) qui sortent du cadre de la maîtrise d'œuvre traditionnelle et qui, par conséquent, ne nécessitent pas l'inscription à l'Ordre telle que l'encadre la loi du 1er janvier 1977. Suite à la dernière réforme de l'enseignement (2005), la nécessité d'obtenir l'« **habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en nom propre** » (HMONP) pour s'inscrire au tableau de la profession pourrait constituer un facteur supplémentaire de divergence entre les deux populations (diplômés, nouveaux inscrits). Surtout en cas de récession économique dans la mesure où, dans un contexte déprimé, les capacités d'accueil de la profession et autres acteurs sollicités pour la « mise en situation professionnelle » des diplômés se réduisent sensiblement.

Les données fournies par l'Organisme paritaire agréé des professions libérales (OPCA-PL) le prouvent. Entre 2008 et 2007, c'est-à-dire au moment où les marchés des architectes se replient sensiblement, l'OPCA-PL enregistre la suppression de 352 emplois salariés dans les agences d'architecture. **Par ailleurs, entre septembre 2007 et septembre 2009, le nombre d'architectes oeuvrant dans le BTP inscrits au chômage s'est accru de 77,2 % selon Pôle Emploi contre 54,7 % concernant les principales professions de ce secteur. En comparaison, les dessinateurs, géomètres et ingénieurs paraissent moins affectés avec des nombre d'inscrits qui augmentent, respectivement, de 35,6 %, 38,8 % et 47 %.** Les statistiques du CNOA confortent cette interprétation. En 2007, à l'heure de l'embellie économique, le pourcentage des diplômés habilités à la maîtrise d'oeuvre formés par les ENSA nouvellement inscrits au tableau de la profession s'élève à 37 % pour chuter l'année suivante à 16 %, au coeur de la récession, puis se redresser à 26 %, en 2009. Ainsi, il semblerait que la HMONP instaure, dans une certaine mesure seulement, une régulation de la démographie professionnelle par le jeu du contexte économique.

Source : CNOA/OEA

Année	HMONP	CUMUL	HMONP ENSA inscrits à l'Ordre	CUMUL HMONP	Total nvx inscrits HMONP Ensa/ Total HMONP Ensa formés
	ENSA	HMONP ENSA		inscrits à l'Ordre	
2007	57	57	21	21	36,8%
2008	810	867	119	140	16,1%
2009	965	1832	342	482	26,3%

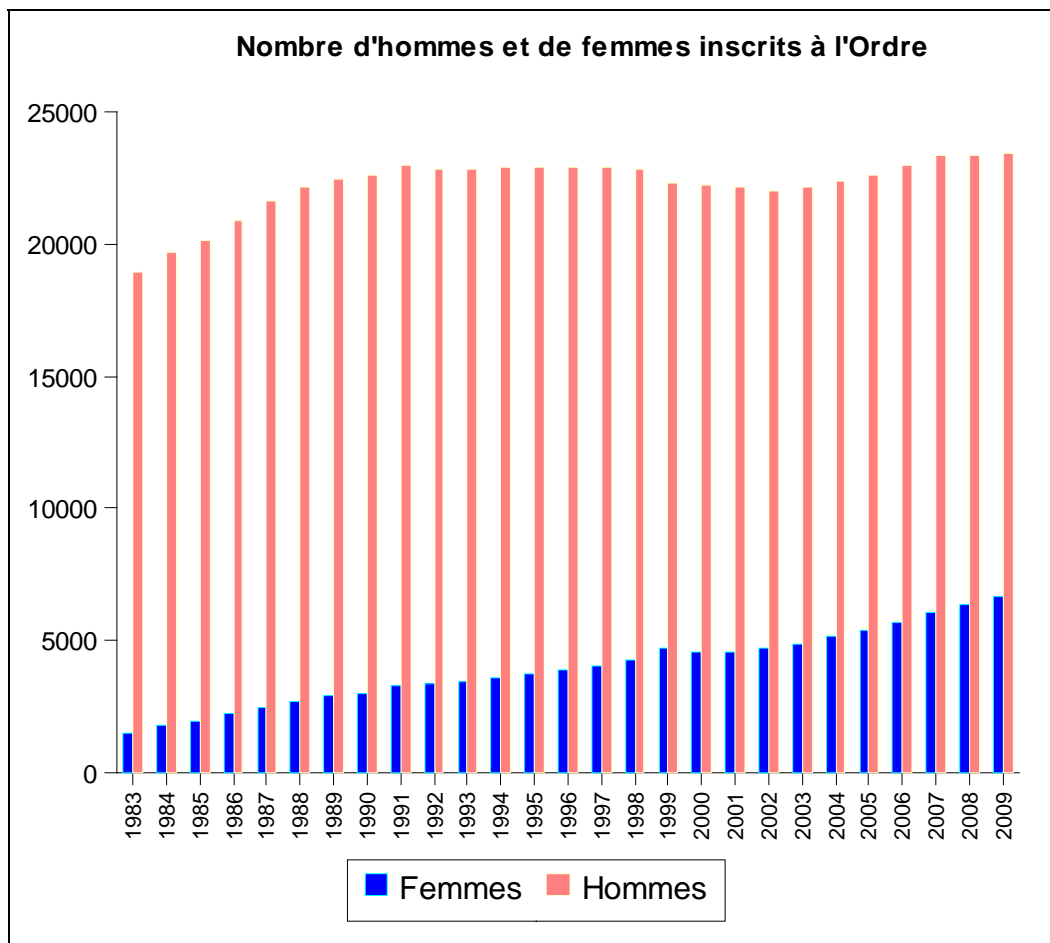


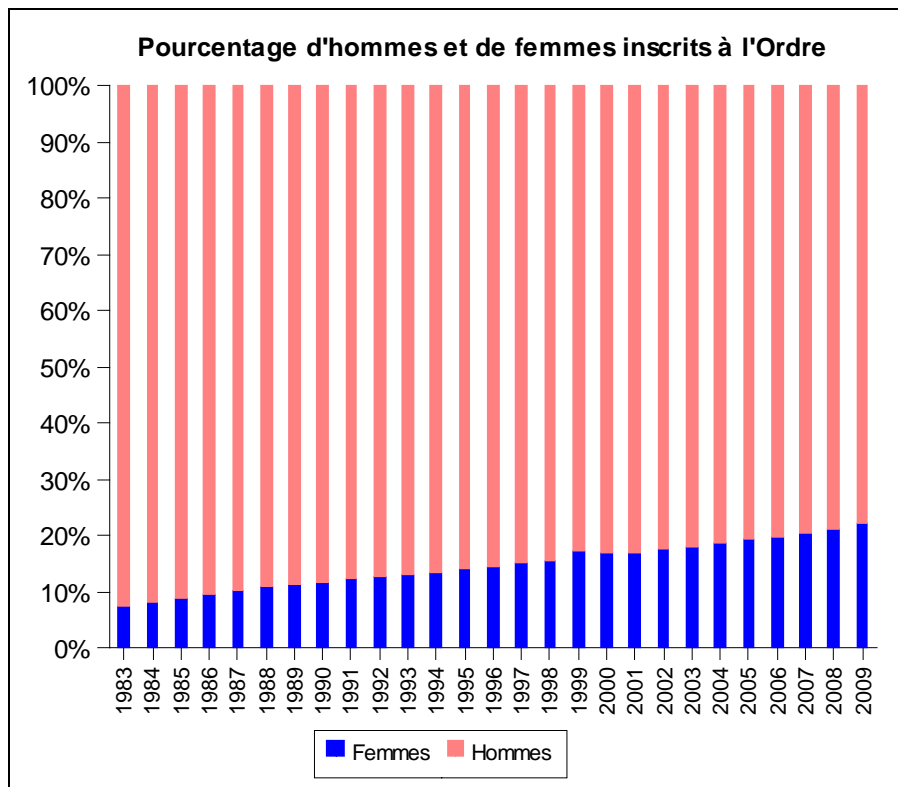
Féminisation et vieillissement démographique

Parmi les évolutions structurelles qui reconfigurent la population ordinaire, deux tendances lourdes sont bien connues : d'une part, la féminisation de la profession et, d'autre part, son vieillissement.

Entre 1983 et 2009, la poids démographique des femmes n'a cessé d'augmenter, tant en nombre qu'en pourcentage. Sur la période, leurs effectifs quadruplent, passant de 1537 à 6669 inscrites et leur part augmente de 7,5 % à 22 %.

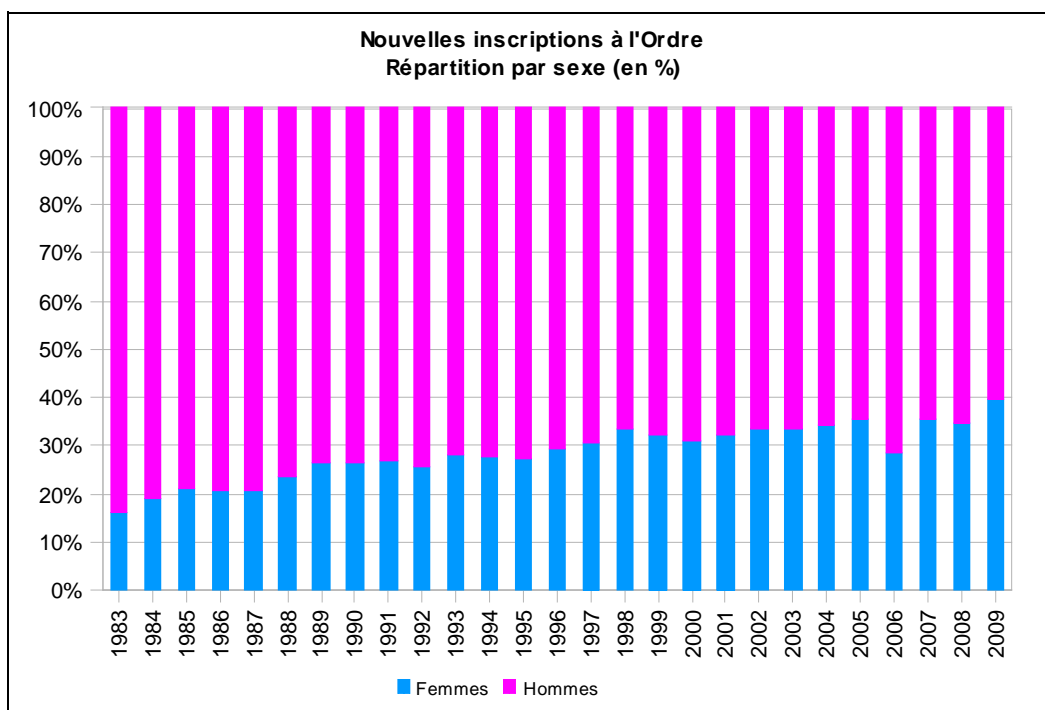
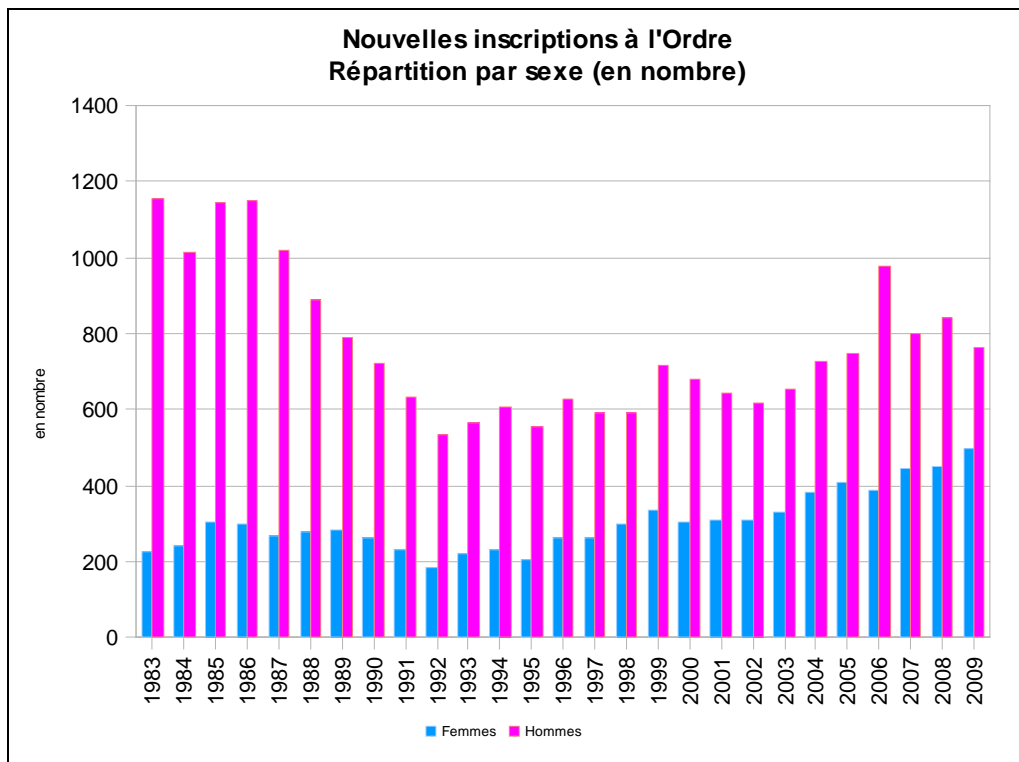
Source : CNOA/OEA





En toute logique, la féminisation de la profession résulte en amont de l'évolution démographique de la population étudiante. Depuis 2005, plus de la moitié des étudiants des ENSA sont des étudiantes et, en 2009, 55 % des diplômés des femmes. L'année dernière, le taux de féminisation des HMO Ensa atteint 56 %, celui des HMONP Esa et Insas, respectivement 52 % et 60 %. Ainsi, la part qu'occupent les femmes parmi les nouveaux inscrits au tableau de l'Ordre s'accroît constamment - elle passe de 16 % en 1983 à 40 % en 2009 mais - pour des raisons qui restent à déterminer - celle-ci demeure encore inférieure à celle des hommes.

Source : CNOA/OEA



Source : DGP/ESA/INSAS/OEA

	TOTAL HMONP ENSA	Femmes	Hommes
2008	810	474	336
2009	938	522	416

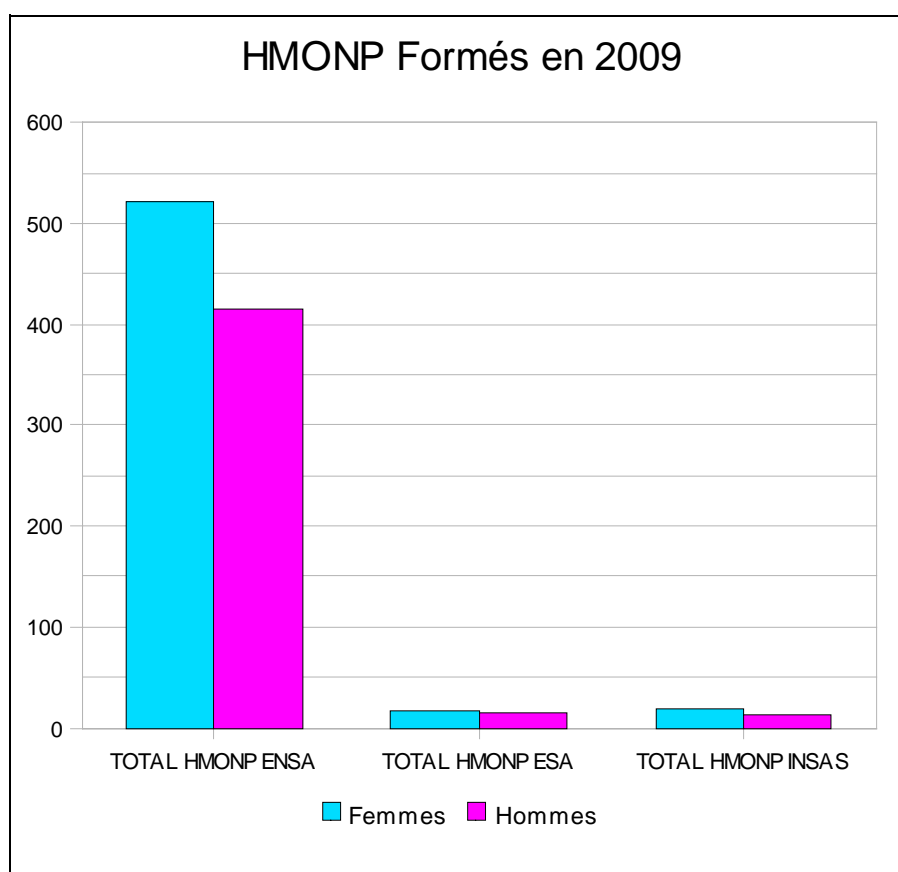
	TOTAL HMONP ENSA	Femmes	Hommes
2008	100%	58,5%	41,5%
2009	100%	55,6%	44,4%

	TOTAL HMONP ESA	Femmes	Hommes
2009	31	16	15

	TOTAL HMONP ESA	Femmes	Hommes
2009	100%	51,6%	48,4%

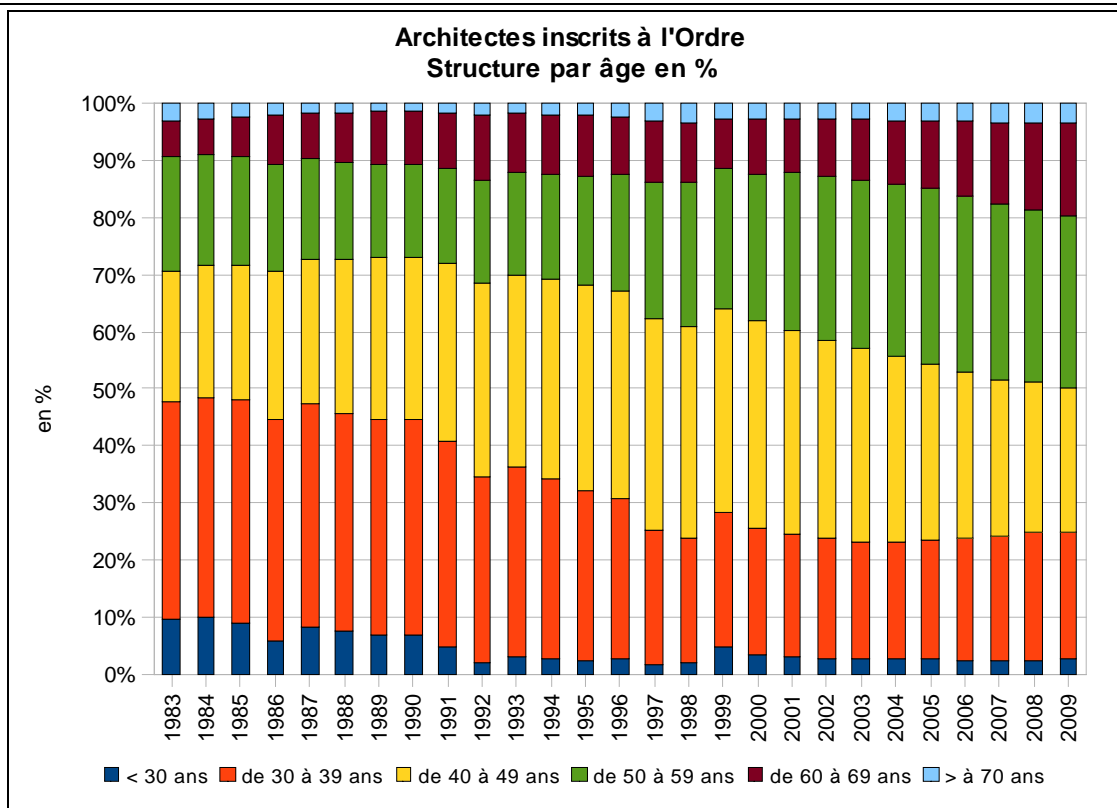
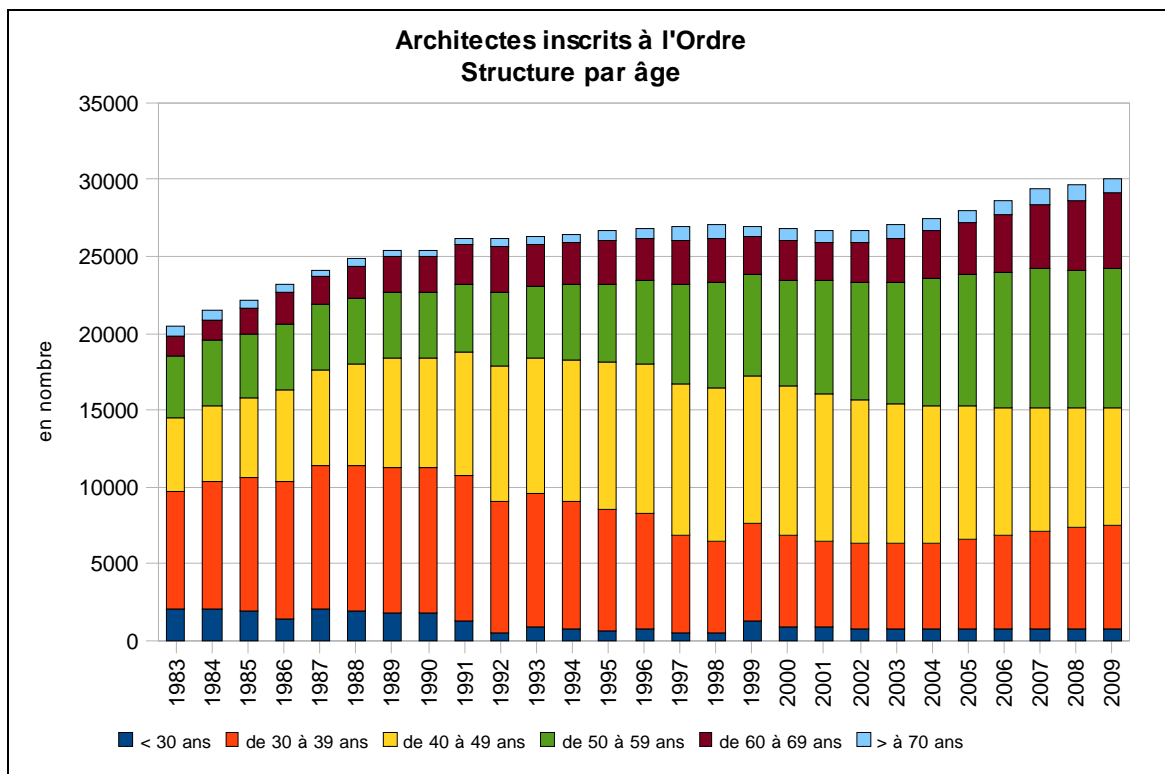
	TOTAL HMONP INSAS	Femmes	Hommes
2009	30	18	12

	TOTAL HMONP INSAS	Femmes	Hommes
2009	100%	60,0%	40,0%



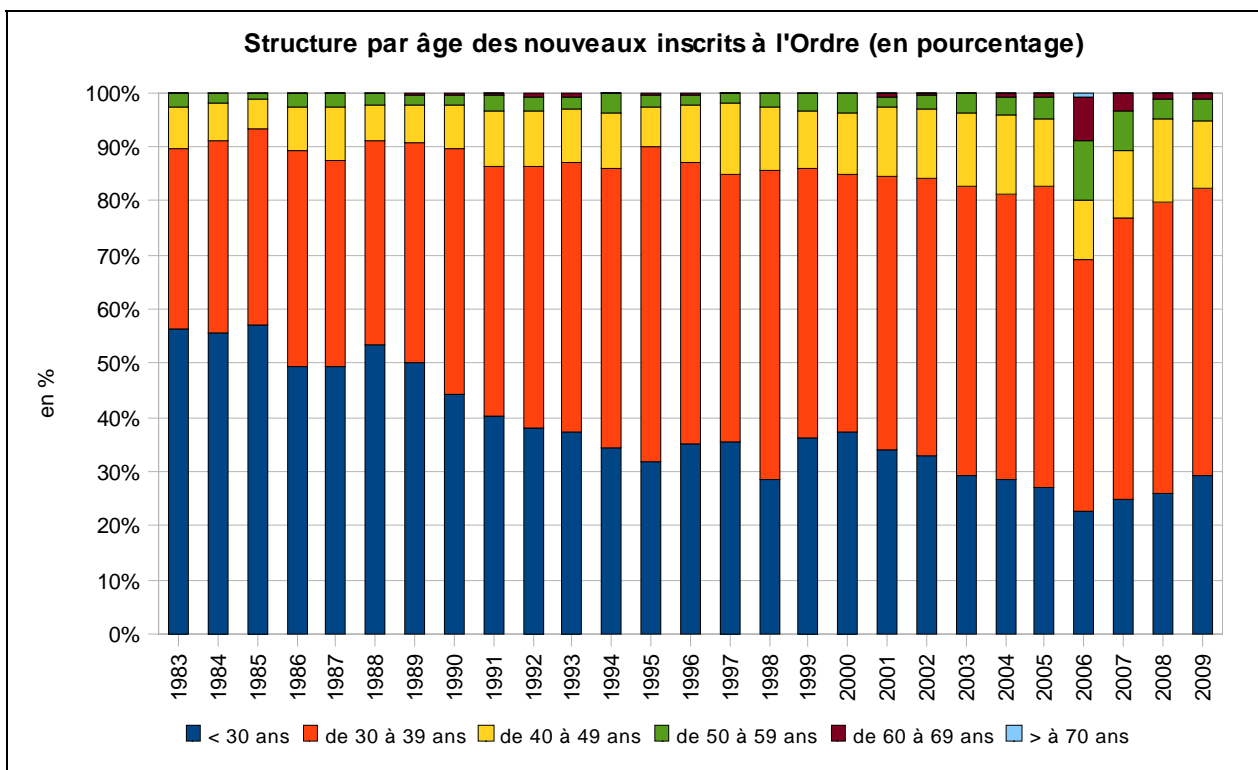
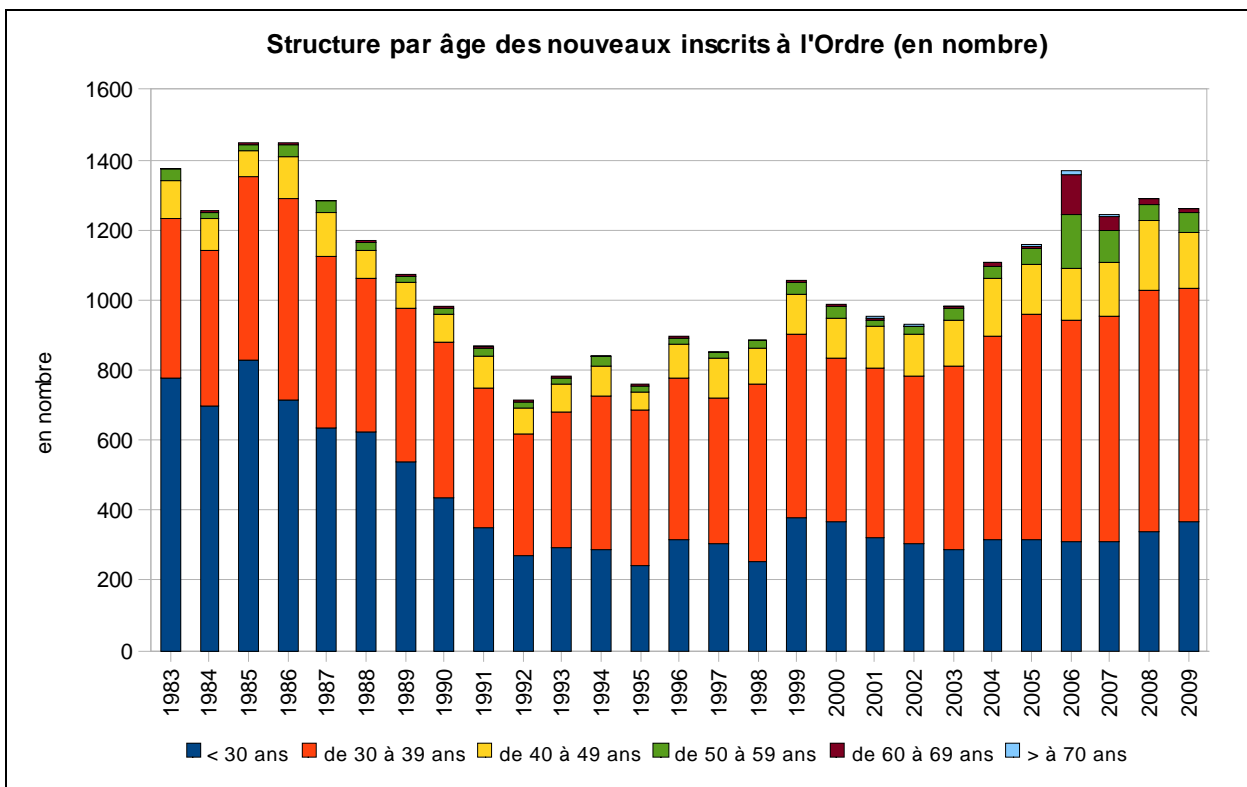
Quant à la distribution par âge des architectes, la rupture amorcée en 1990 se confirme qui annonçait la fin du rajeunissement de la profession. Si, entre 1983 et 1990, le poids des inscrits de moins de 50 ans demeure stable autour de 70 % de la population totale, elle se replie constamment depuis lors au profit des architectes plus âgés, pour atteindre aujourd'hui le taux de 50 %.

Source : CNOA/OEA



Cela étant, l'augmentation récente du nombre de nouveaux inscrits a enclenché un renversement de tendance. Si elle perdure, elle pourrait amorcer le rajeunissement de la profession. D'ailleurs, ses premiers effets sont déjà perceptibles puisque la part des 30-39 ans - qui représentait, en 2004, 20 % des architectes - s'élève maintenant à quelque 22 % des effectifs ordinaires.

Source : CNOA/OEA

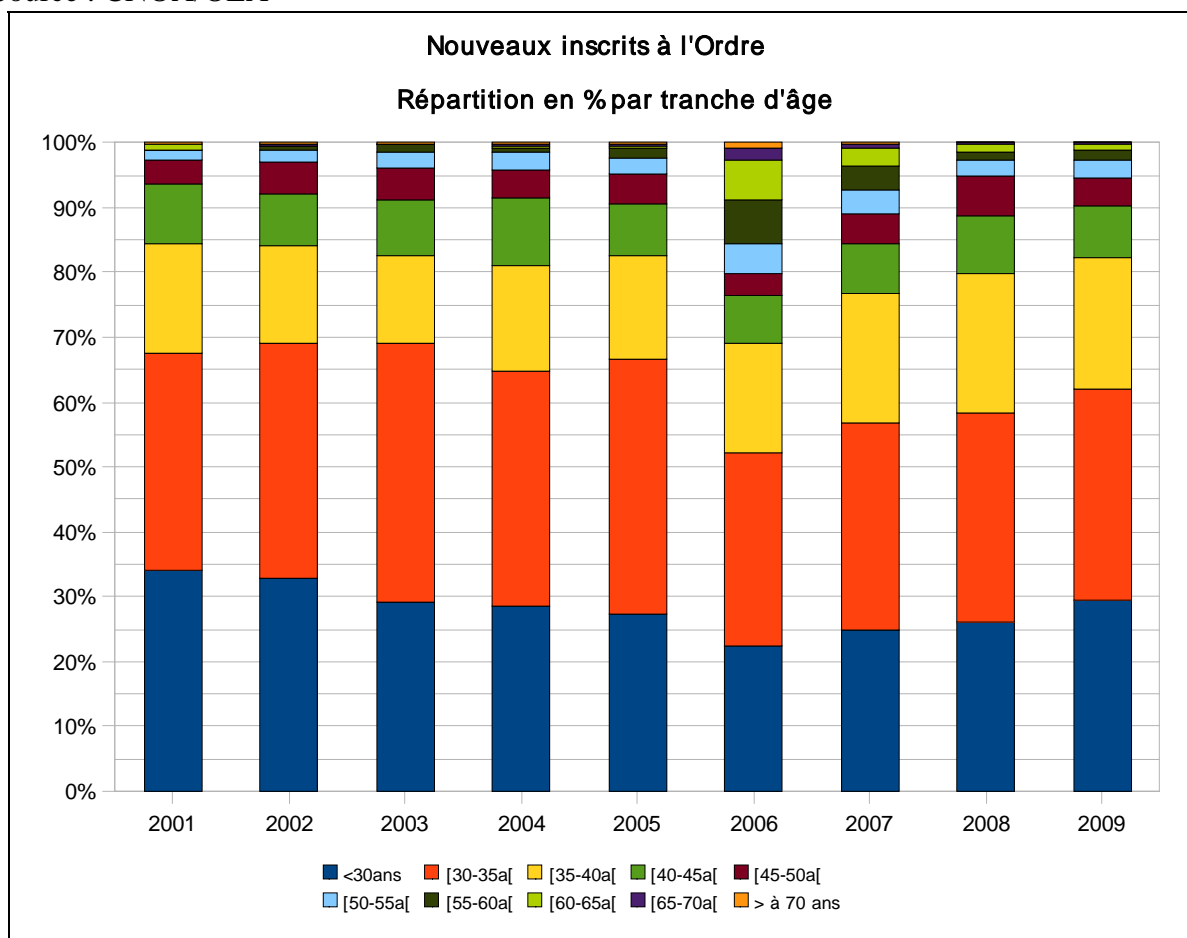


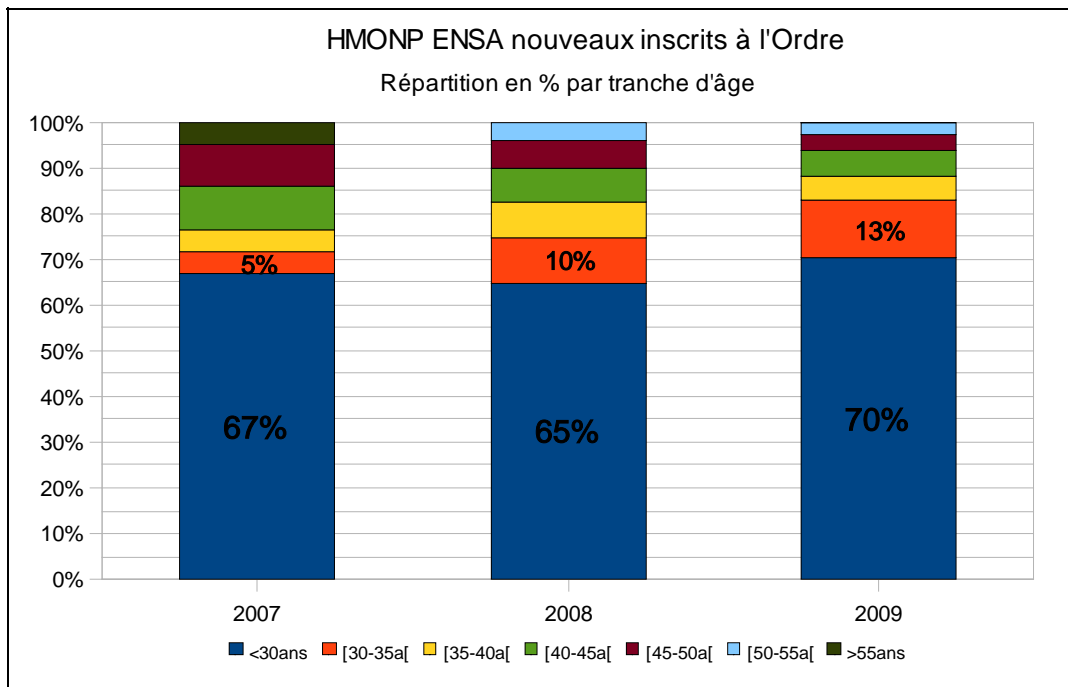
Si l'on analyse plus précisément la population des nouveaux inscrits, quelques évolutions remarquables doivent être soulignées. Premièrement, le repli constant de la tranche des plus jeunes, celle des moins de 30 ans. De 56,4 % en 1983, leur part chute à 29,3 % en 2009. Voilà qui explique la réduction parallèle de cette population au sein de la profession (9,8 % en 1983, 2,8 % en 2009).

En revanche, les nouveaux inscrits de la tranche juste supérieure, les 30-39 ans, voient leur poids s'accroître sensiblement sur la même période : ils passent de 33,3 % en 1983 à 52,8 % en 2009. Leur influence structurelle sur l'ensemble de la profession ne s'opère, on l'a vu, qu'à partir de 2004-2005. Pourquoi ? Cela est tout simplement dû à l'augmentation depuis ces dernières années, de leur importance en nombre. Les effectifs nouveaux inscrits de 30-39 ans représentent en effet une population relativement stable de 1983 à 2004, entre 400 et 500 architectes. Depuis, cette tranche d'âge a constamment augmenté pour atteindre en 2009 le nombre de 666.

Par ailleurs, en comparaison avec l'ensemble des nouveaux inscrits, l'âge des DEA détenteurs d'une HMONP s'avère sensiblement inférieur. Au moins deux raisons rendent compte de ce constat. D'une part, comme la finalité de la HMONP étant l'accès à la maîtrise d'oeuvre, il est logique que les diplômés, une fois leur habilitation en poche, s'inscrivent dans la foulée à l'Ordre - en tout état de cause plus rapidement que les DPLG. D'autre part, contrairement à l'ancien règlement du cursus des DPLG, la durée de la nouvelle formation initiale (trois années pour la licence puis deux années pour le master) est strictement encadrée : les étudiants des ENSA n'ont maintenant le droit – sauf rares exceptions – qu'à un seul redoublement par cycle. Conséquence : 70 % des HMONP ont moins de 30 ans lorsqu'ils sont enregistrés au tableau ordinal contre 30 % en moyenne pour l'ensemble des nouveaux inscrits.

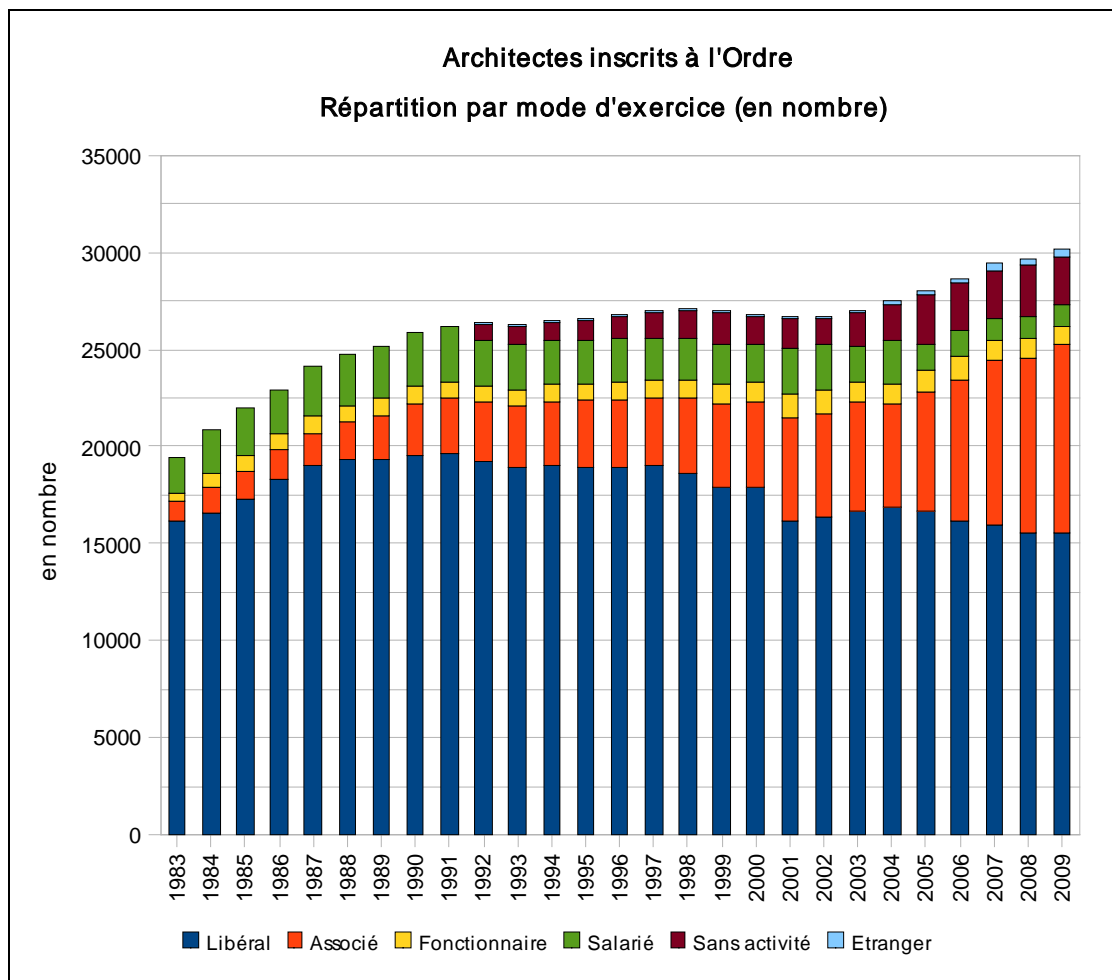
Source : CNOA/OEA

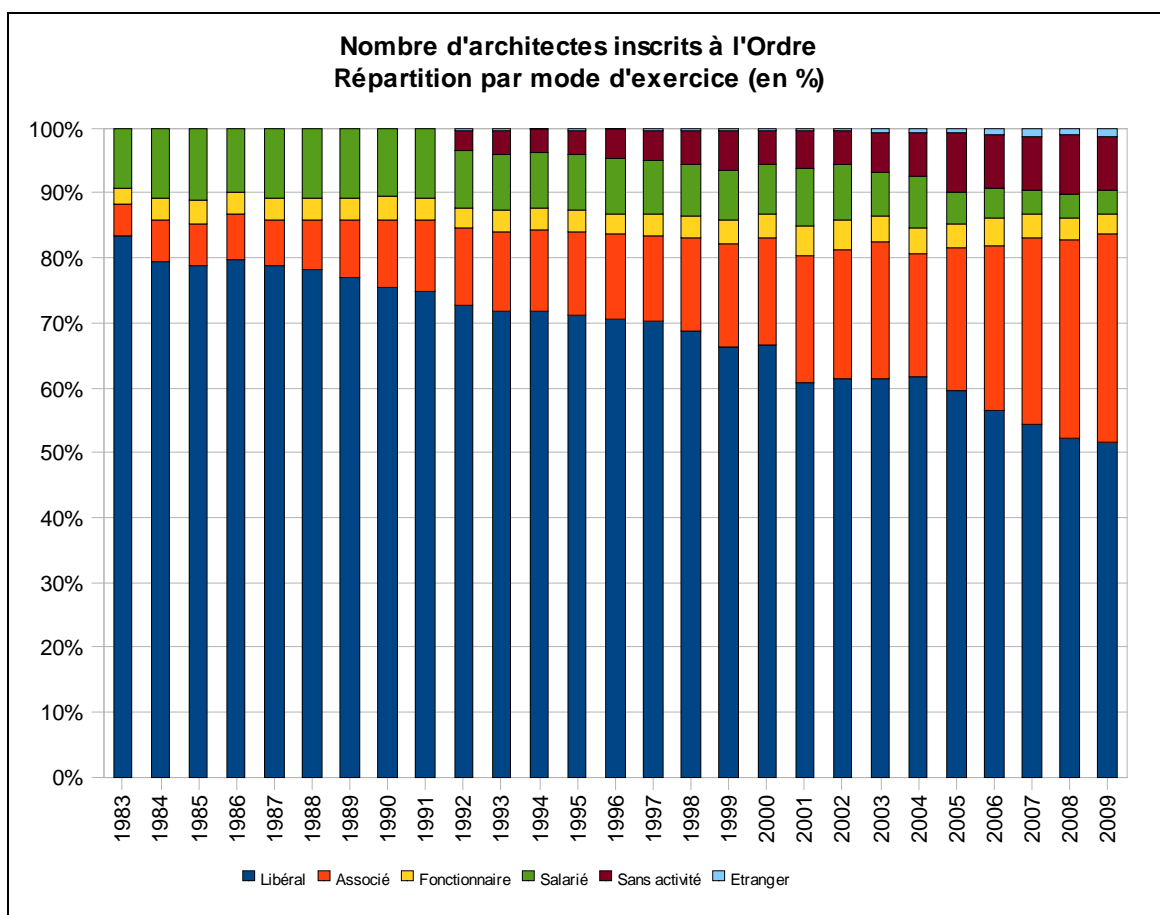




Le boom des associés

Source : CNOA/OEA

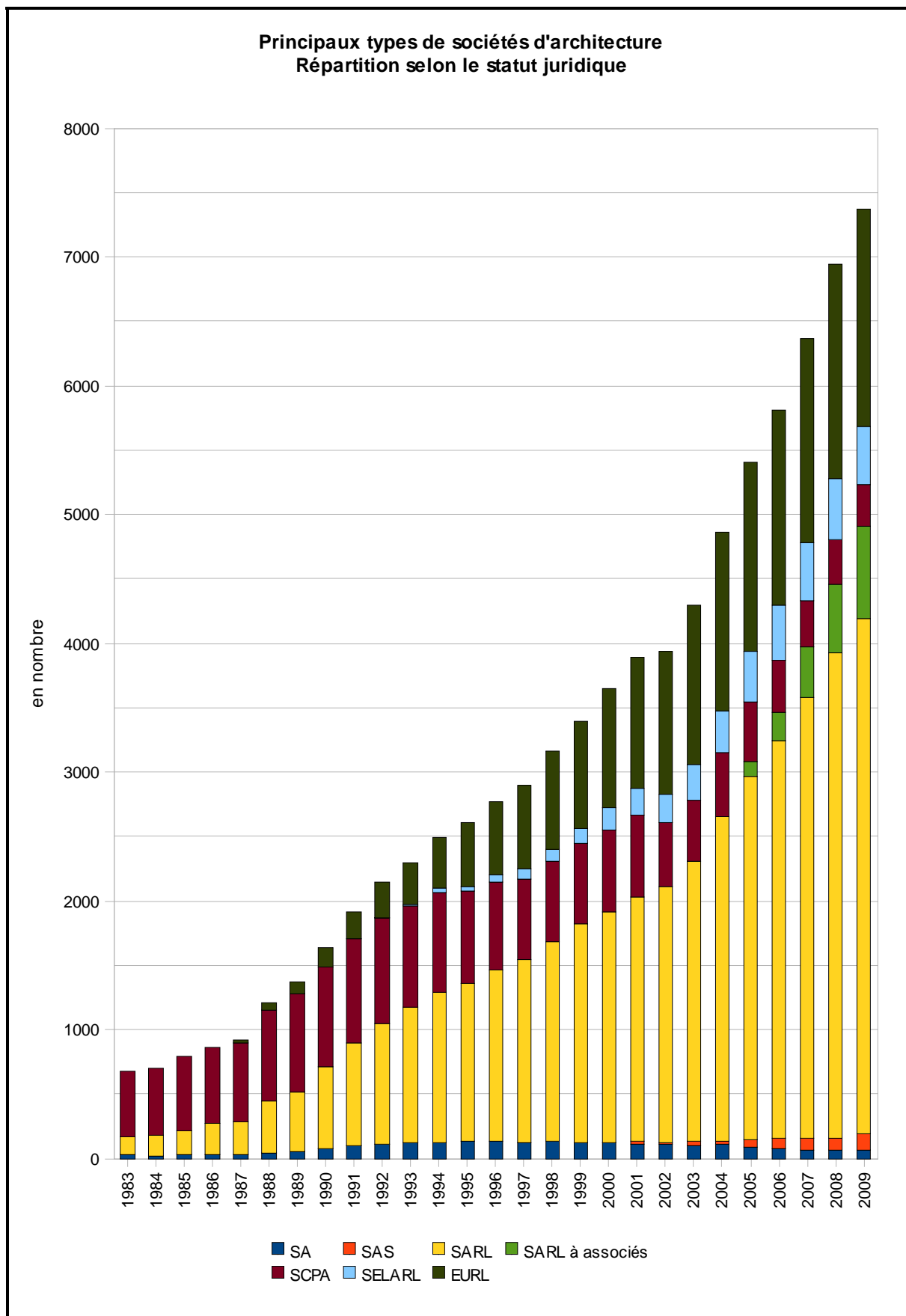


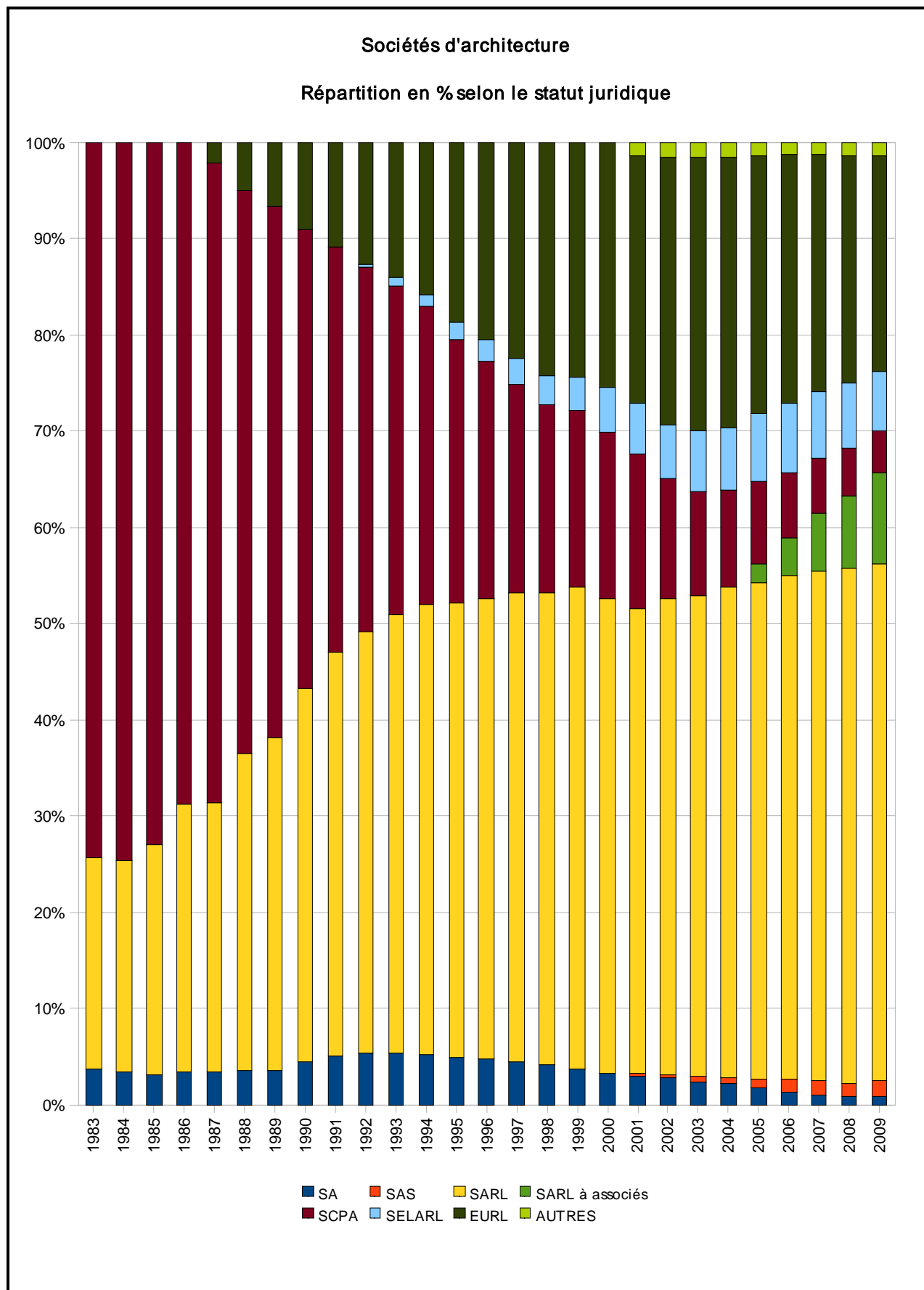


Comme sur le plan démographique, les modes d'exercice des architectes maîtres d'oeuvre sont marqués par une évolution structurelle majeure : l'attrait de l'organisation du travail en société au détriment du statut libéral, indépendant et individuel.

L'inflexion décisive en faveur de l'exercice en société se manifeste à l'heure où débute la profonde récession des années 90. Alors que la population des libéraux individuels progresse jusqu'à la fin des années 80, elle entame son reflux à partir de 1990-1991 : 16181 sont enregistrés en 1983, 19616 en 1991 contre 15500 aujourd'hui. Vu l'augmentation générale des effectifs inscrits au tableau ordinal, le poids des libéraux se réduit très sensiblement : il chute à 52 % en 2009 alors qu'il s'élevait à plus de 83 % en 1983.

A l'inverse, sur la même période, la part des architectes associés passe de 5 % à 32 %. Le phénomène corollaire à cette évolution structurelle est le spectaculaire accroissement du nombre de sociétés d'architecture dont la création est instituée par la loi de 1977. On en compte quelque 700 en 1983 et 7500 actuellement. En proportion, cela signifie qu'on est passé de 1983 à 2009 de une société pour 30 architectes inscrits à une pour 4 inscrits.





Regroupant plus de la moitié des structures (54 %), la SARL présente sans conteste le type de société le plus attractif en raison de ses indéniables avantages statutaires en termes de libération de capital (1 euro), de responsabilité, d'assurance et de régime social (possibilité de salariat pour les associés et le gérant s'il n'est pas majoritaire). C'est d'ailleurs pour ces mêmes raisons (responsabilité, assurance et régime social) que les sociétés civiles professionnelles (SCPA), associations de libéraux, n'ont cessé de perdre du terrain (72 % des sociétés au début des années 80, 4,4 % en 2009).

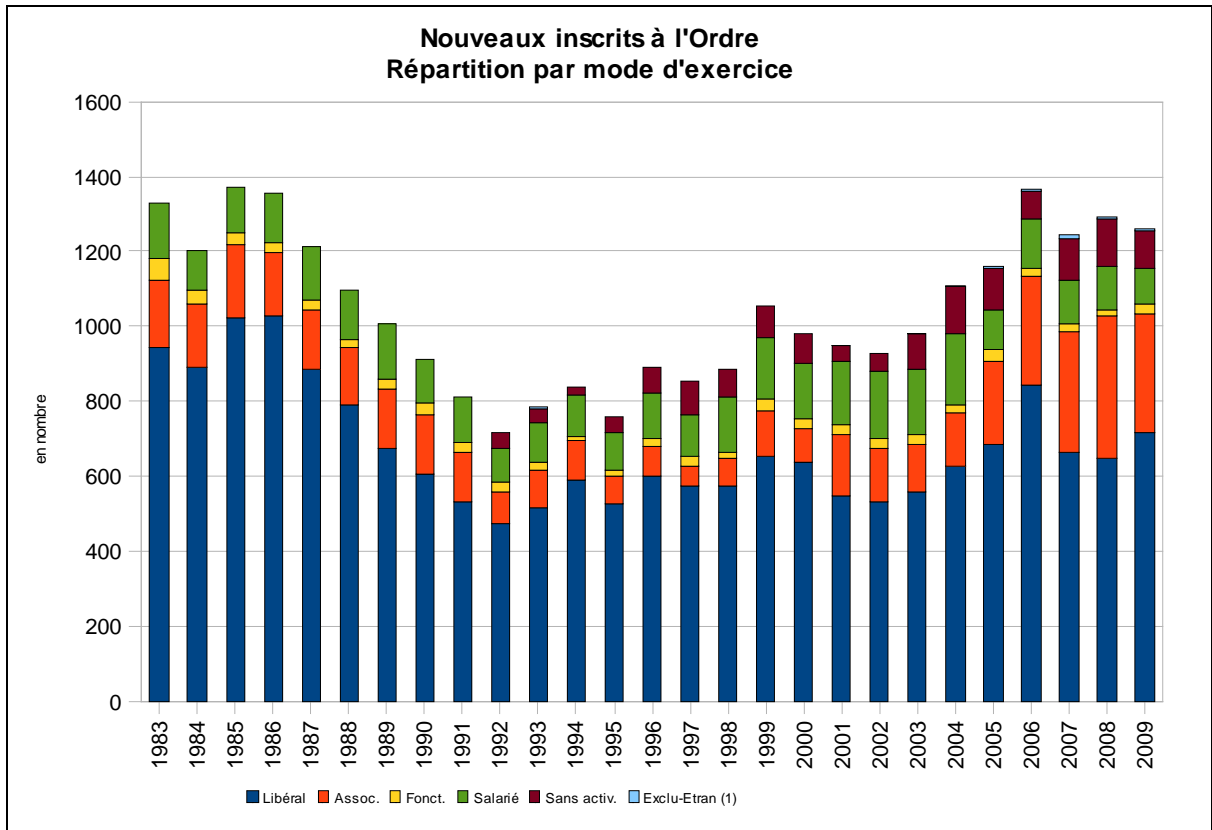
Après les SARL, les EURL s'avèrent également attractives. Leur succès réside dans leurs caractéristiques hybrides qui tiennent à la fois du statut traditionnel de l'architecte libéral individuel et de la société de capitaux à responsabilité limitée. Mais leur nombre marque le pas et leur part se replie. C'est en 2003 que s'opère l'inflexion : représentant alors 28,4 % des sociétés d'architecture, leur poids n'atteint plus aujourd'hui que 22,5 %. Ce repli s'est effectué au profit des SARL à associé unique, instituées en 2003 par une modification de la loi de 1977. Le statut juridique de ces sociétés est pratiquement identique à celui des EURL si ce n'est qu'il facilite sensiblement la transformation de la structure en SARL au cas où l'architecte souhaite développer ses activités en collaboration avec d'autres associés.

Le déclin des sociétés anonymes (3,6 % en 1983, 0,8 % en 2009) s'explique par le même phénomène. La création du nouveau statut de la société par actions simplifiée (SAS) – et, dans une moindre mesure, celui de la société par actions simplifiée uni-personnelle (SASU) - a porté préjudice aux SA en raison, d'une part, de la souplesse supérieure de leur réglementation statutaire et, d'autre part, de l'absence de contraintes financières freinant leur fondation. *A contrario*, l'établissement d'une société anonyme traditionnelle nécessite toujours l'apport initial d'un capital social minimum de 37000 euros (libérables en 5 ans). Cela étant, le poids des SAS demeure limité (1,7 % en 2009).

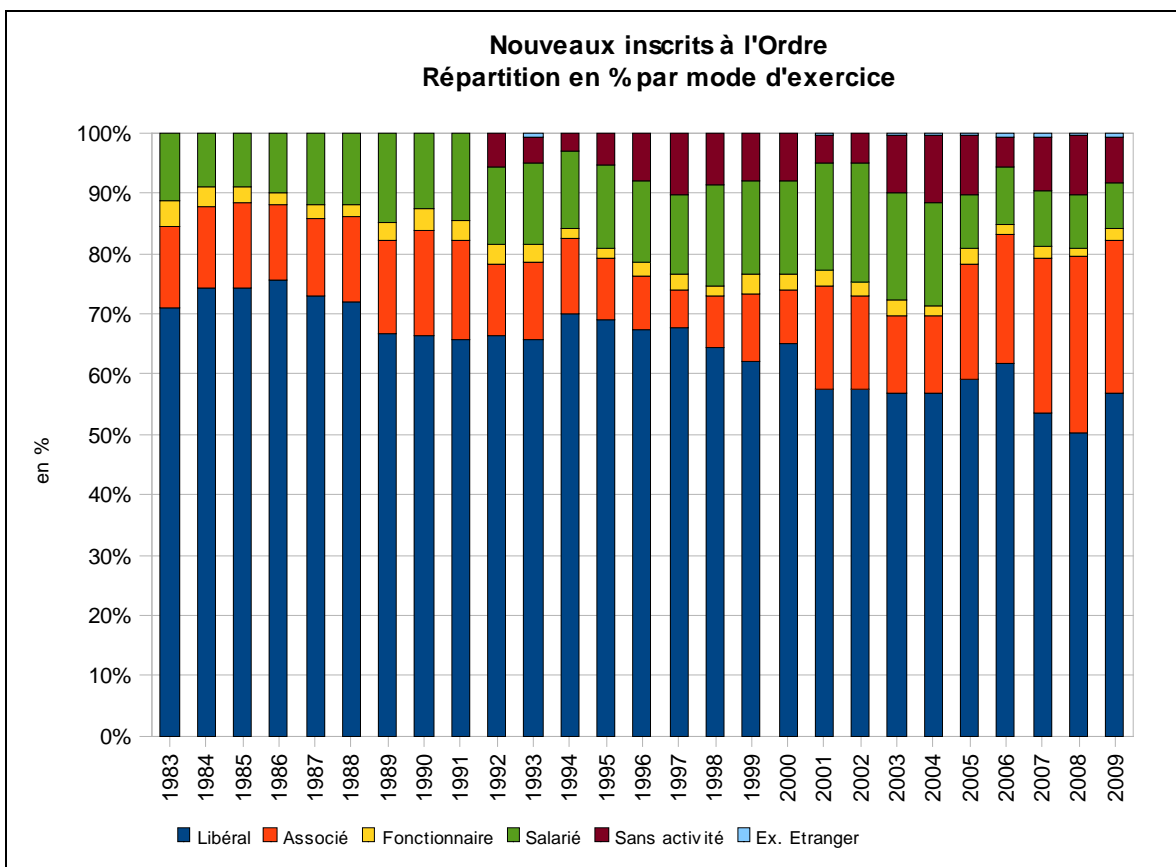
Soulignons enfin la part non négligeable des sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) : 6 % aujourd'hui contre 0,3 % en 1992. L'augmentation de leur nombre manifeste clairement l'attachement encore vivace de nombreux architectes à l'exercice libéral et personnel. Jusqu'en 2009, ce type de structure, *a priori*, n'offraient pas d'avantages remarquables par rapport aux SARL. Mais depuis l'année dernière, la réforme de leurs statuts, comme ceux de toutes les sociétés d'exercice libéral (SEL), a introduit une avancée décisive dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Economie. Pour remédier à la sous-capitalisation des agences et favoriser l'inter-professionnalité, le capital social des SEL peut désormais être détenu jusqu'à hauteur de 49% par un associé tiers, voire une société d'architecture, contre seulement 25 % auparavant.

Nouveaux inscrits : le primat du modèle libéral.

En raison de la crise économique qui s'est déclarée à l'automne 2008, la part des nouveaux inscrits ayant adopté l'exercice libéral individuel fait un bon en 2009 à 57 % contre 50 % l'année précédente, soit une part supérieure à celle enregistrée sur l'ensemble de la profession (52 % en 2009). Le contexte déprimé, peu propice à s'installer en société, explique que le poids des associés parmi les nouveaux inscrits diminue parallèlement entre 2008 (29,5 %) et 2009 (25 %), tout comme celui des salariés (d'une société d'architecture dont les architectes assurent la gérance pour la plupart) : 9 % en 2009, 7,6 % en 2009.

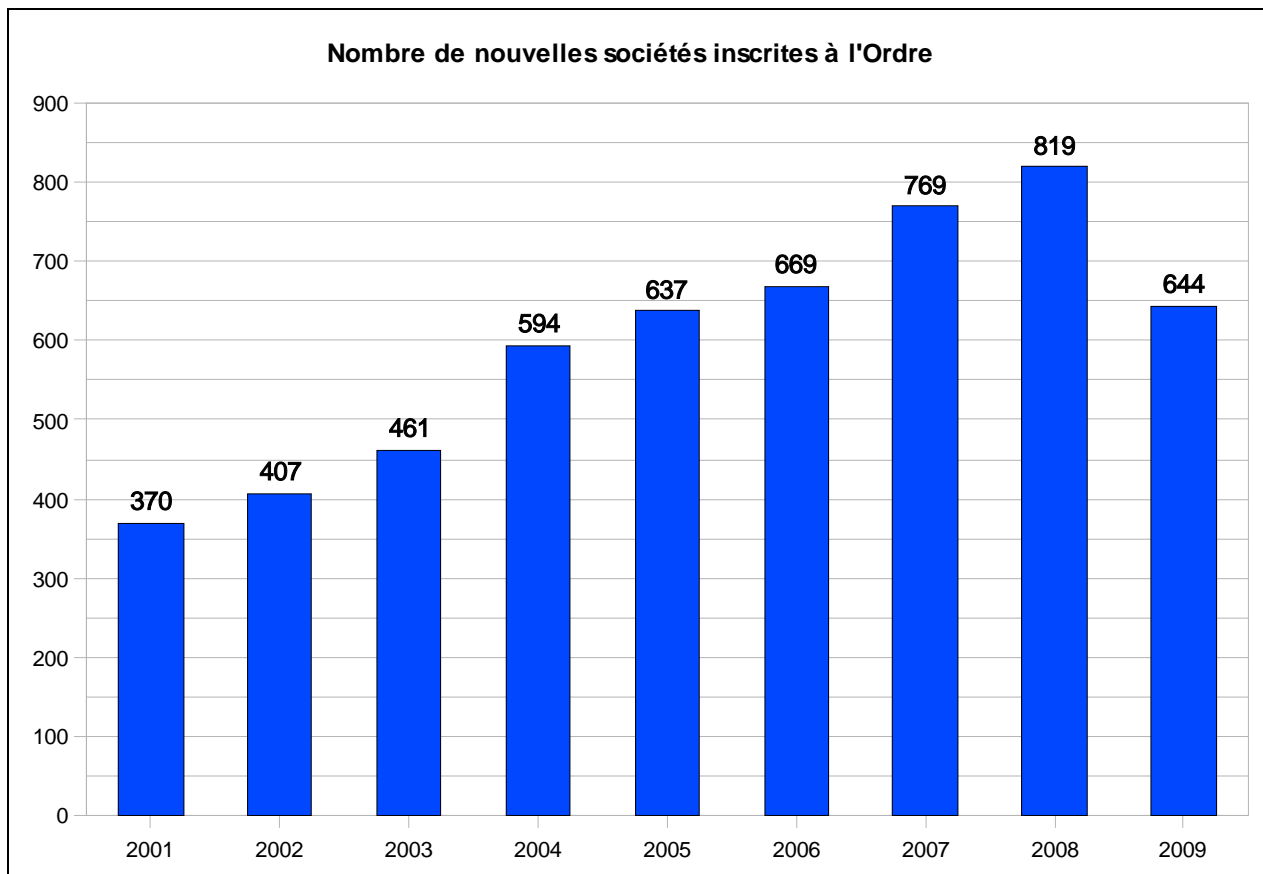


Source : CNOA/OEA



Pour compléter ce schéma qui prouve que la récession - comme on pouvait s'y attendre - a plus particulièrement affecté les jeunes professionnels, le nombre de sociétés nouvelles inscrites au tableau se replie pour la première fois en 2009 : 644 contre 819 en 2008, soit une baisse conséquente de 21,3 %. Comme leurs aînés, les nouveaux inscrits préfèrent les SARL (54 % des nouvelles sociétés) et les EURL (13 %) à toute autre type de structure. A ce titre, seules les SARL voient leur nombre augmenter sur le long terme. Ainsi, entre 2001 et 2009, leur nombre double tandis que celui de toutes les autres société se réduit sensiblement.

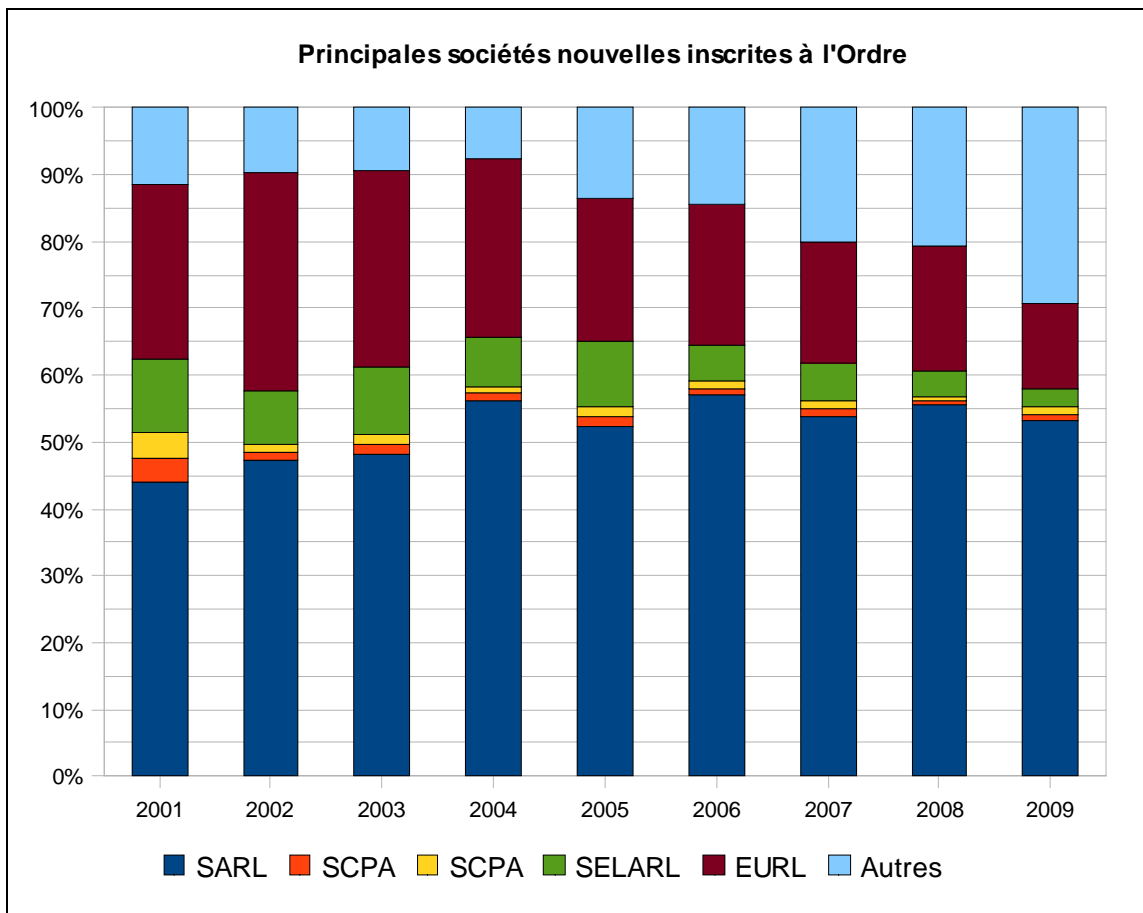
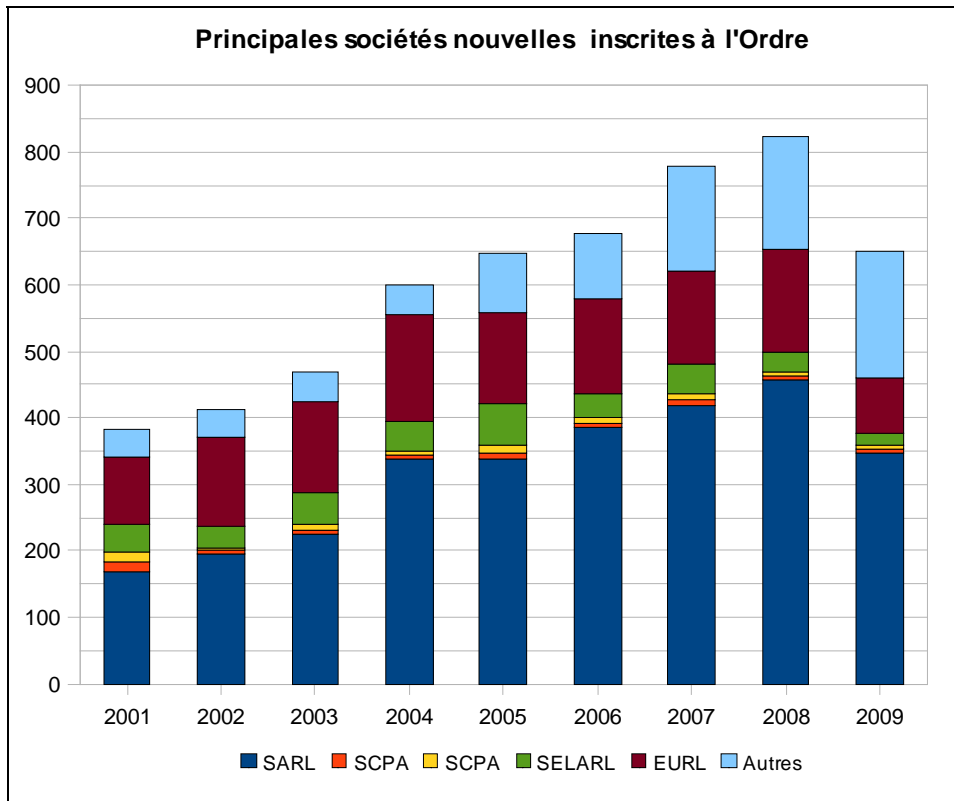
Source : CNOA/OEA



Année (1)	SARL	SCPA	SELARL	EURL	Autres	TOTAL
2001	169	14	43	100	44	370
2002	195	5	33	134	40	407
2003	225	7	47	138	44	461
2004	337	7	44	161	45	594
2005	338	10	63	138	88	637
2006	385	7	37	142	98	669
2007	419	9	44	141	156	769
2008	458	5	32	153	171	819
2009	346	7	17	83	191	644

(1) au 31.12

Source : CNOA/OEA



Source : CNOA/OEA

Année (1)	SARL	SCPA	SELARL	EURL	Autres	TOTAL
2001	45,7%	3,8%	11,6%	27,0%	11,9%	100%
2002	47,9%	1,2%	8,1%	32,9%	9,8%	100%
2003	48,8%	1,5%	10,2%	29,9%	9,5%	100%
2004	56,7%	1,2%	7,4%	27,1%	7,6%	100%
2005	53,1%	1,6%	9,9%	21,7%	13,8%	100%
2006	57,5%	1,0%	5,5%	21,2%	14,6%	100%
2007	54,5%	1,2%	5,7%	18,3%	20,3%	100%
2008	55,9%	0,6%	3,9%	18,7%	20,9%	100%
2009	53,7%	1,1%	2,6%	12,9%	29,7%	100%

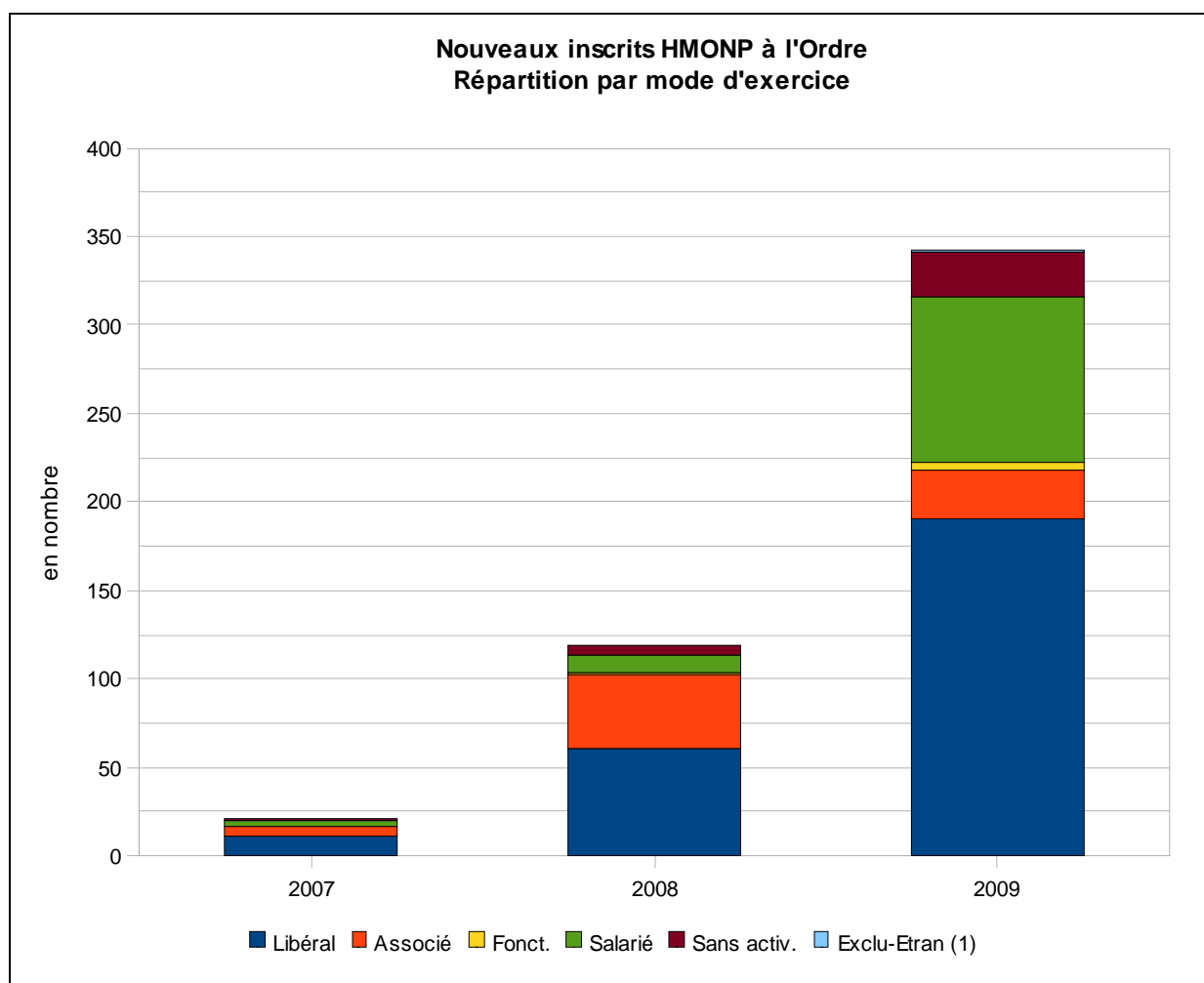
(1) au 31.12

Si l'on compare maintenant les modes d'exercice des nouveaux inscrits porteurs du DEA complété de l'habilitation à la maîtrise d'oeuvre en nom propre (HMONP) à l'ensemble des effectifs des nouveaux inscrits, on observe pour 2007-2008 le même tropisme en faveur des statuts libéral, associé et salarié (en tant que gérant de société d'architecture).

Source : CNOA/OEA

Année	Libéral	Associé	Fonct.	Salarié	Sans activ.	Exclu-Etran (1)	TOTAL
2007	11	6	0	3	1	0	21
2008	61	41	2	10	5	0	119
2009	190	28	4	94	25	1	342

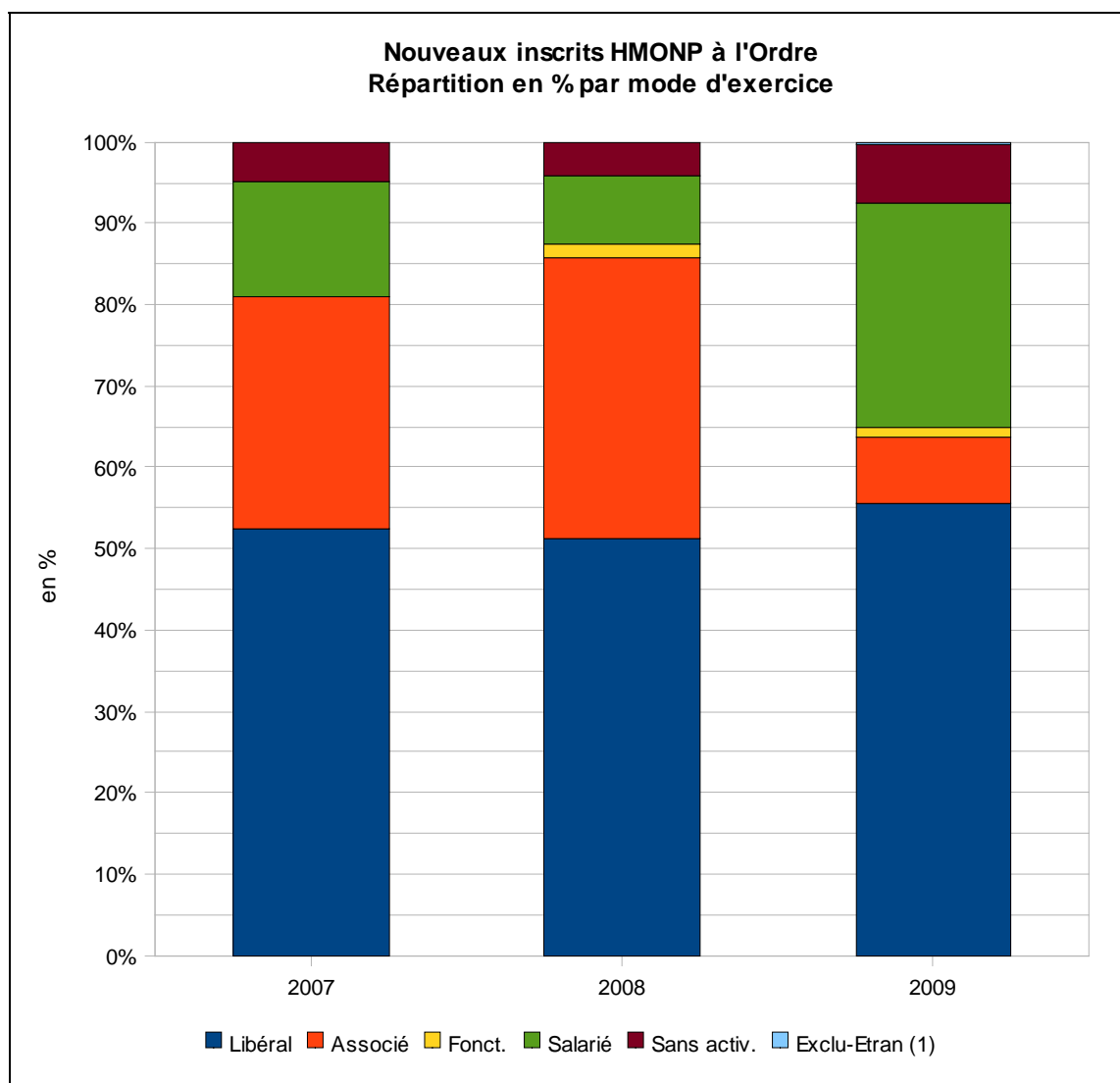
(1) architectes exerçant exclusivement à l'étranger



Source : CNOA/OEA

Année	Libéral	Associé	Fonct.	Salarié	Sans activ.	Exclu-Etran (1)
2007	52,4%	28,6%	0,0%	14,3%	4,8%	0,0%
2008	51,3%	34,5%	1,7%	8,4%	4,2%	0,0%
2009	55,6%	8,2%	1,2%	27,5%	7,3%	0,3%

(1) architectes exerçant exclusivement à l'étranger



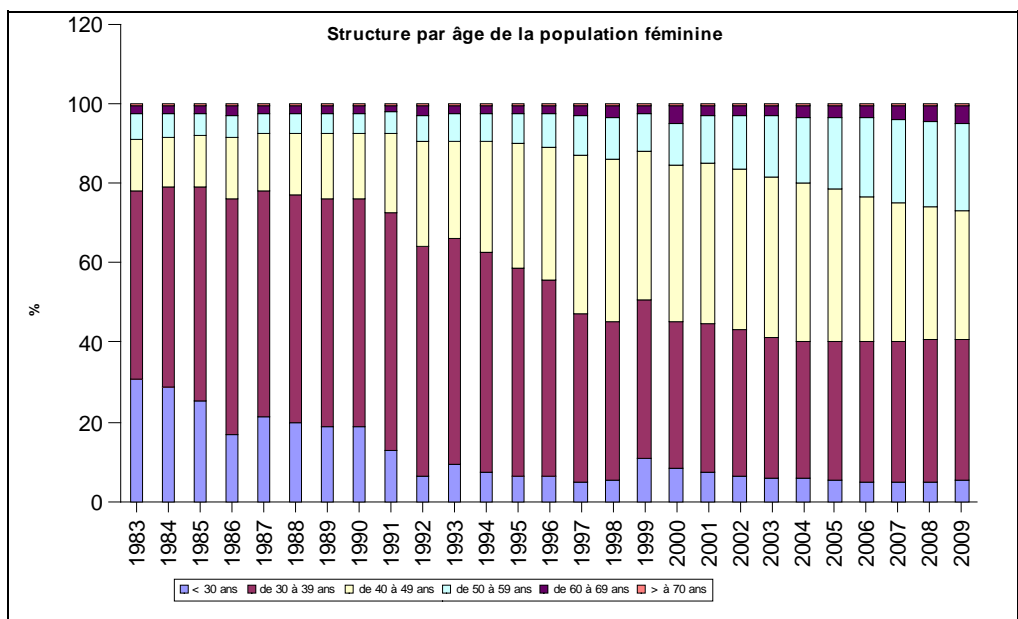
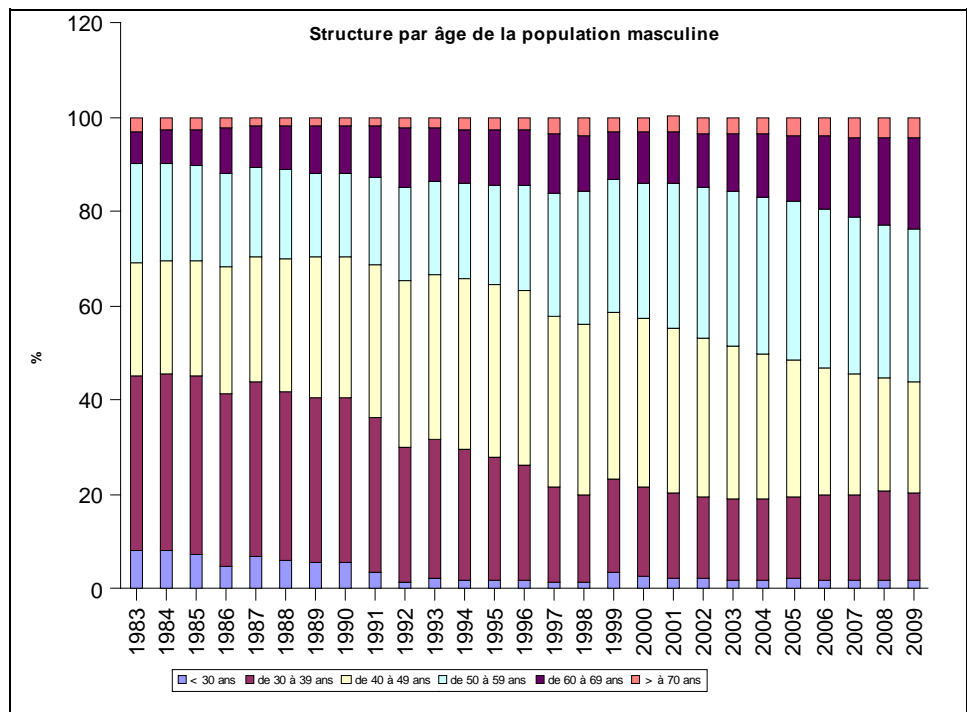
En revanche, l'année 2009 voit les nouveaux inscrits HMONP se désengager de l'exercice comme associé au profit du salariat, statut offrant une protection sociale plus importante tout en permettant de conserver les fonctions de direction. En effet, le marasme économique a manifestement découragé nombre de jeunes professionnels à s'établir en société. Le cas échéant, elle a conduit une part importante des entrepreneurs en herbe à se salarier au sein de leur propre structure : sur 2008-2009, la part des associés passe de 34,5 % à 8,2 % tandis que celle des salariés se redresse de 8,4 % à 27,5 %.

Masculin/Féminin : les qualités du genre

L'étude affinée des données de l'Ordre révèle enfin plusieurs caractéristiques démographiques intéressantes. Par exemple, le croisement des statistiques relatives au sexe, à l'âge et au mode d'exercice met à jour de sensibles spécificités entre les effectifs masculins et féminins des architectes inscrits au tableau.

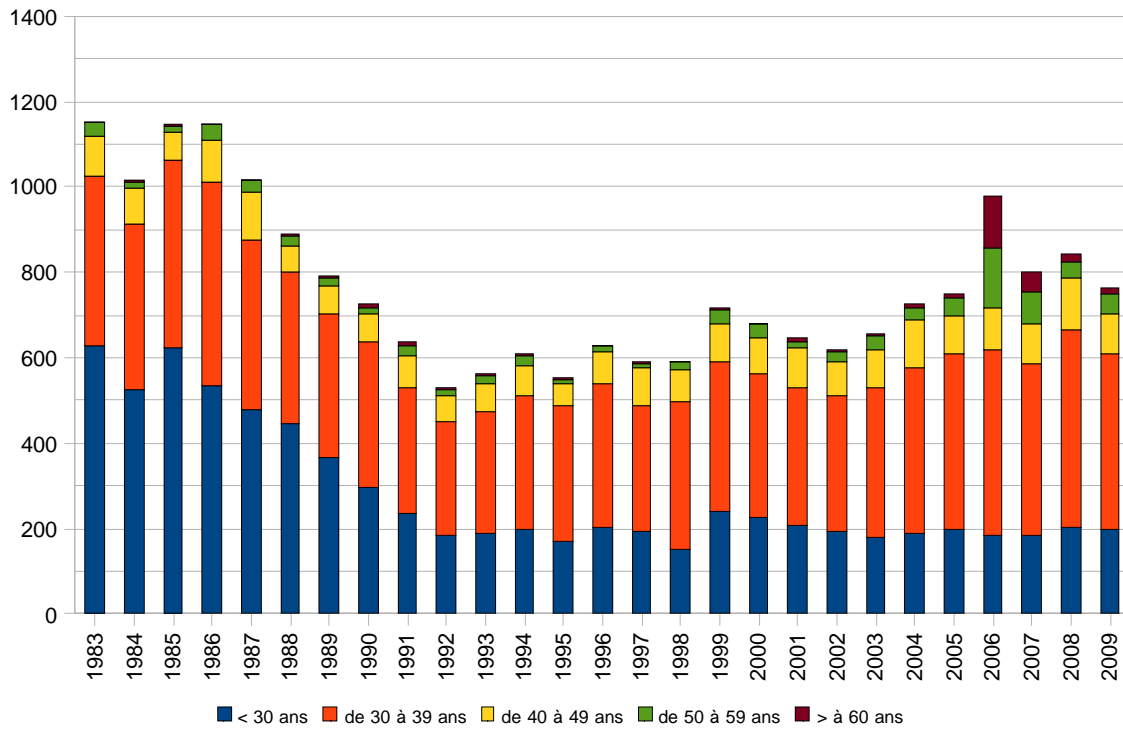
Les femmes constituent ainsi une population plus jeune que les hommes : en 2009, 40 % d'entre elles ont moins de 40 ans alors que la même tranche d'âge rassemble seulement 20 % de leurs homologues masculins. Cela étant, les unes comme les autres voient leurs effectifs vieillir. En 1983, près de 80 % des femmes architectes avaient moins de 40 ans et 45 % des hommes.

Source : CNOA/OEA

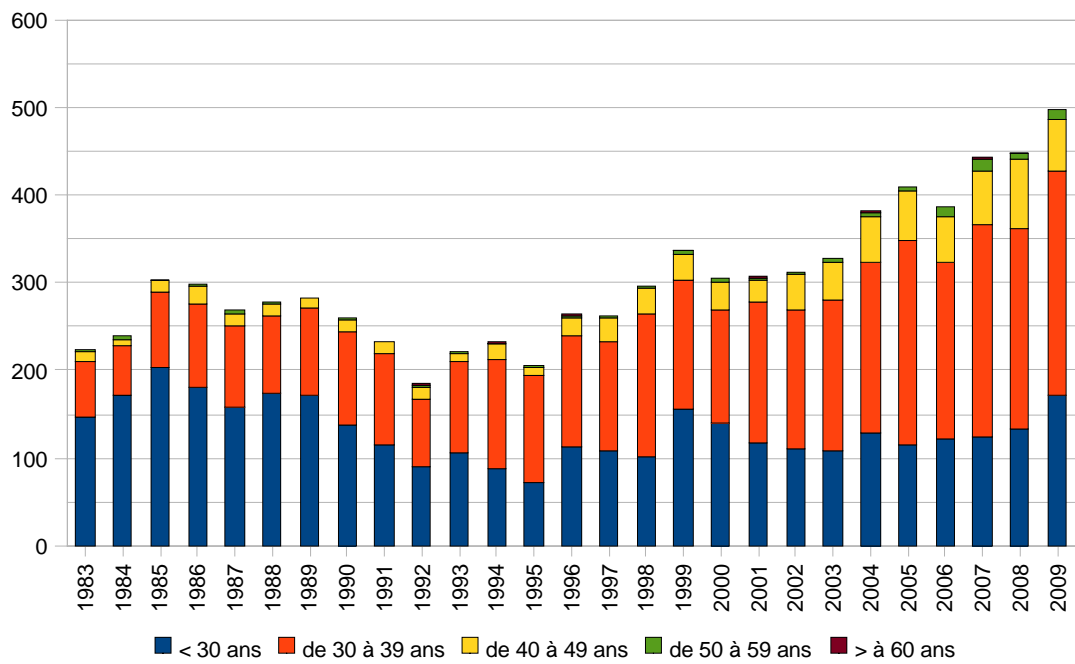


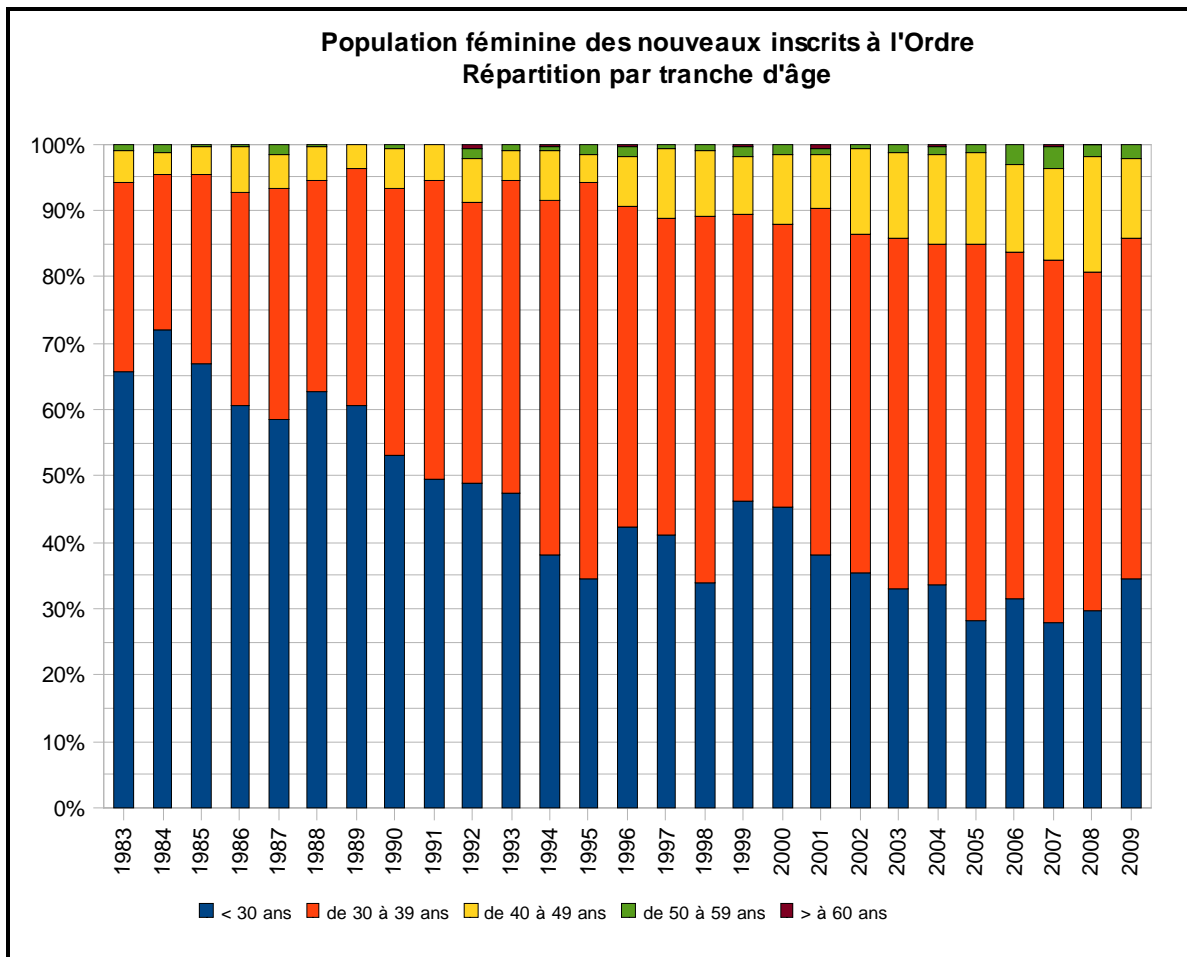
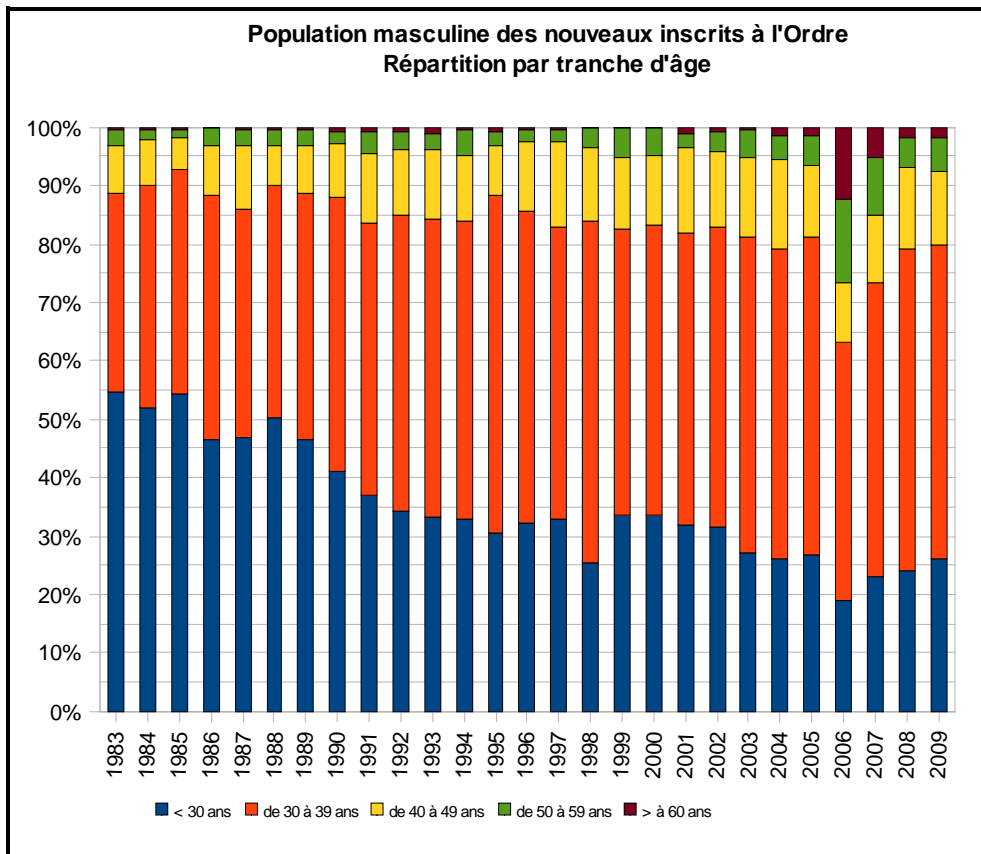
La différence d'âge entre hommes et femmes résulte bien sûr de celle qui caractérise les effectifs des nouveaux inscrits, qu'ils soient DPLG ou DEAHMONP.

**Population masculine des nouveaux inscrits à l'Ordre
Répartition par tranche d'âge**

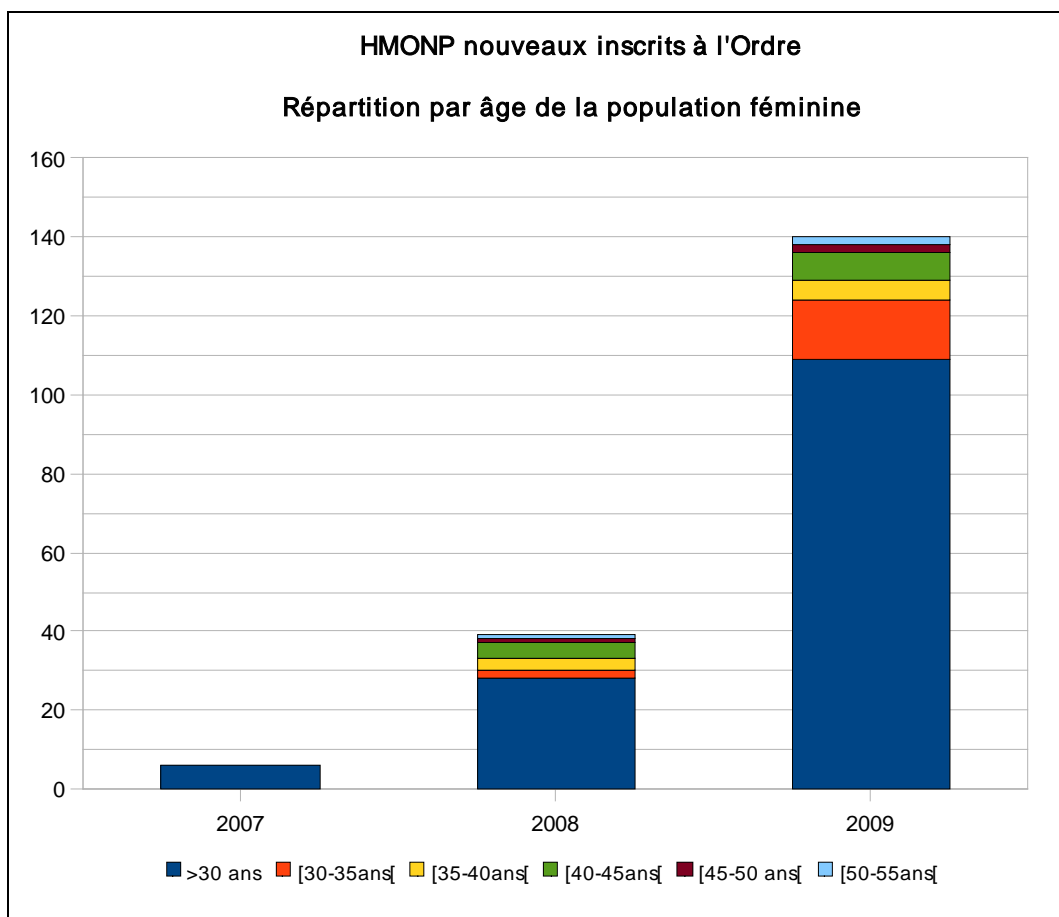


**Population féminine des nouveaux inscrits à l'Ordre
Répartition par tranche d'âge**





Source : CNOA/OEA

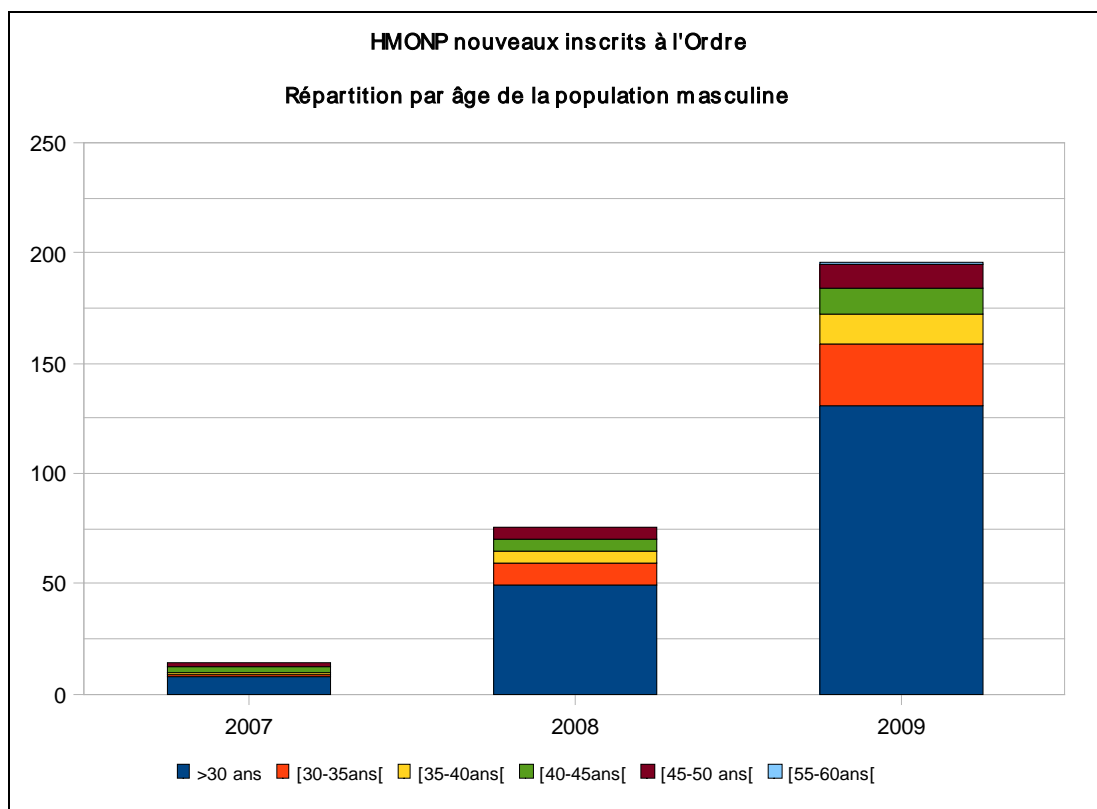
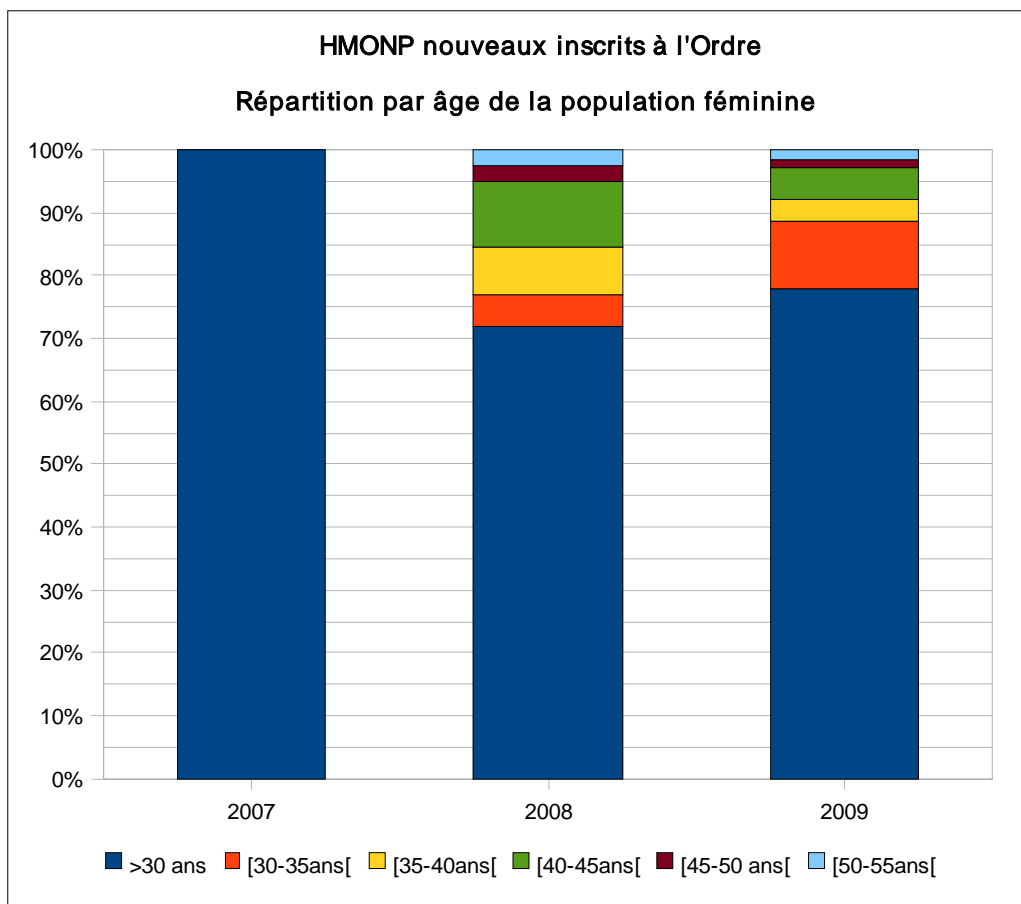


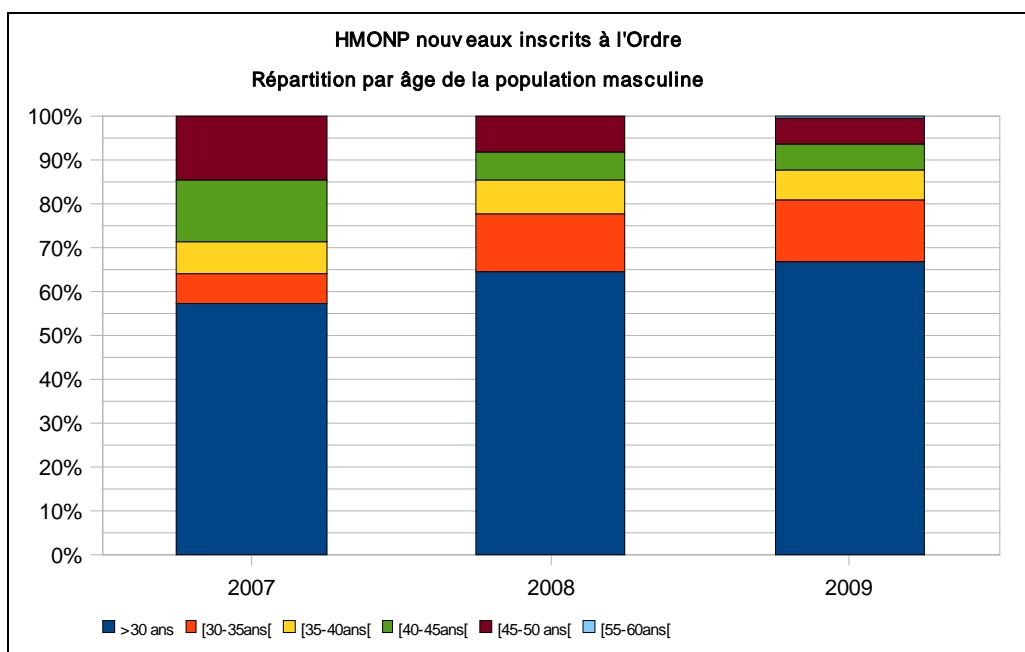
F	>30 ans	[30-35ans[[35-40ans[[40-45ans[[45-50 ans[[50-55ans[TOTAL
2007	6						6
2008	28	2	3	4	1	1	39
2009	109	15	5	7	2	2	140

F	>30 ans	[30-35ans[[35-40ans[[40-45ans[[45-50 ans[[50-55ans[TOTAL
2007	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
2008	71,8%	5,1%	7,7%	10,3%	2,6%	2,6%	100%
2009	77,9%	10,7%	3,6%	5,0%	1,4%	1,4%	100%

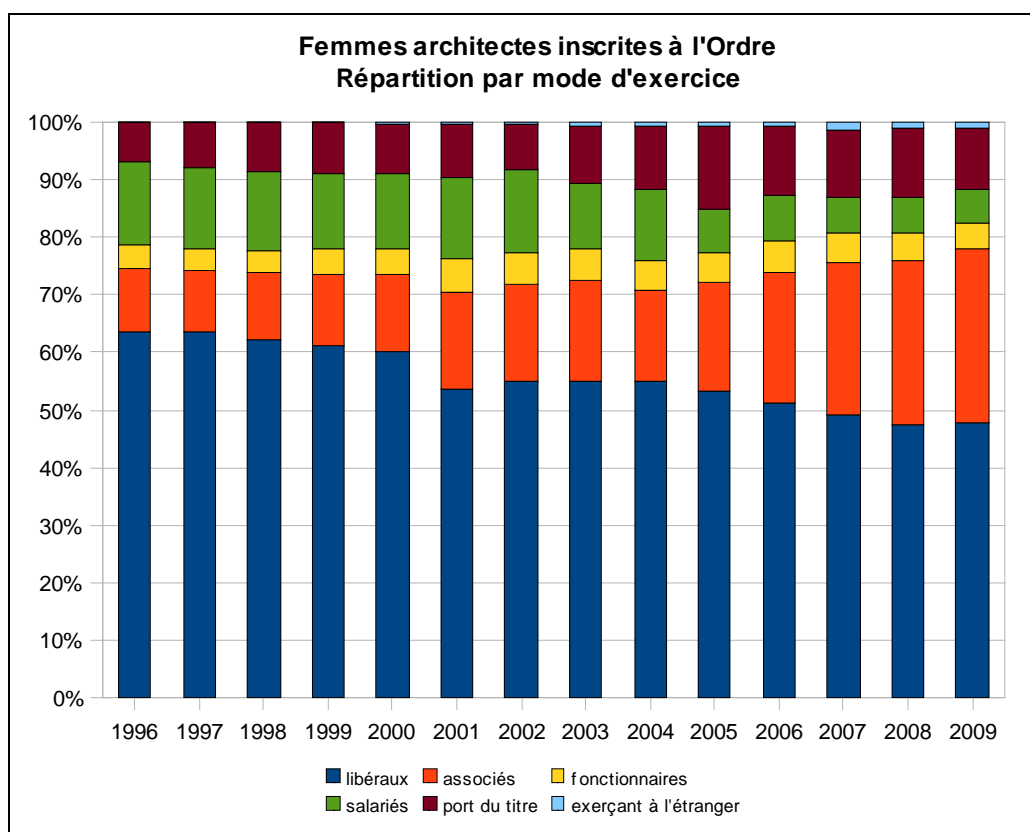
H	>30 ans	[30-35ans[[35-40ans[[40-45ans[[45-50 ans[[50-55ans[[55-60ans[TOTAL
2007	8	1	1	2	2	1		15
2008	49	10	6	5	6	4		80
2009	131	28	13	12	11	6	1	202

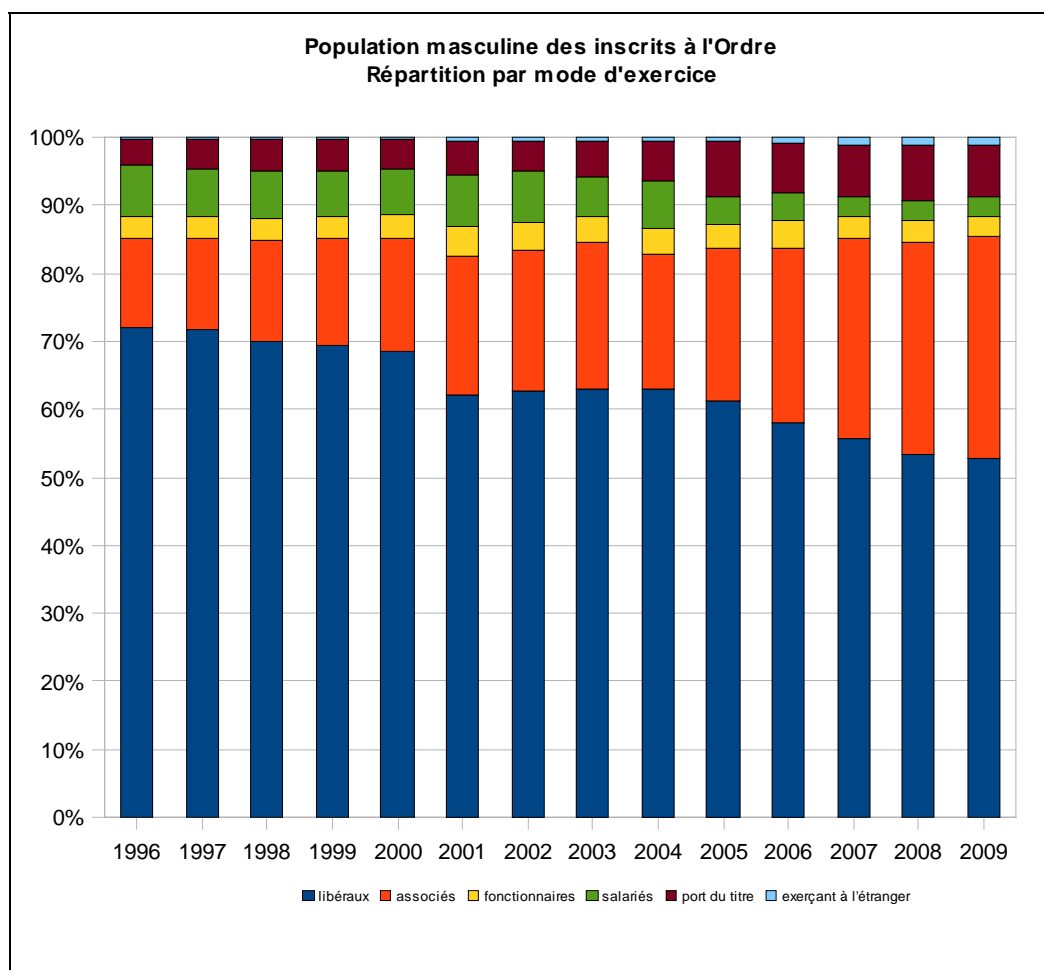
H	>30 ans	[30-35ans[[35-40ans[[40-45ans[[45-50 ans[[50-55ans[[55-60ans[TOTAL
2007	53,3%	6,7%	6,7%	13,3%	13,3%	6,7%	0,0%	100%
2008	61,3%	12,5%	7,5%	6,3%	7,5%	5,0%	0,0%	100%
2009	64,9%	13,9%	6,4%	5,9%	5,4%	3,0%	0,5%	100%





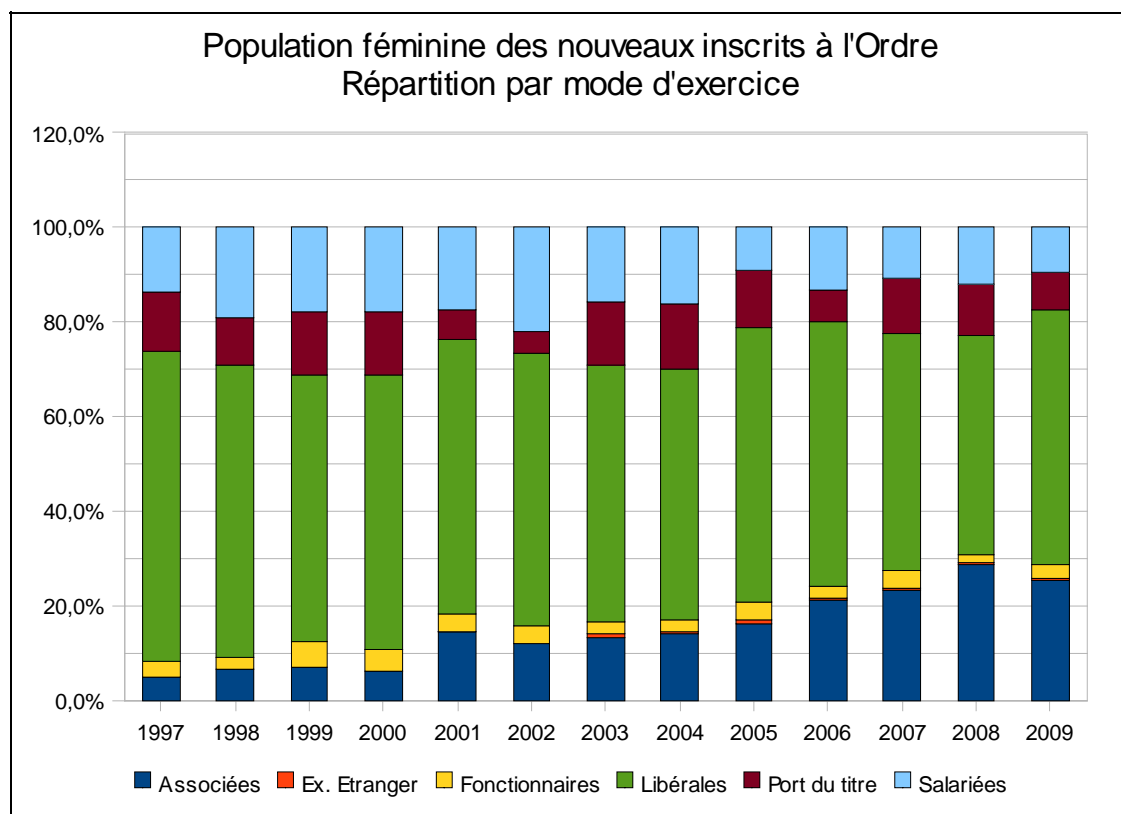
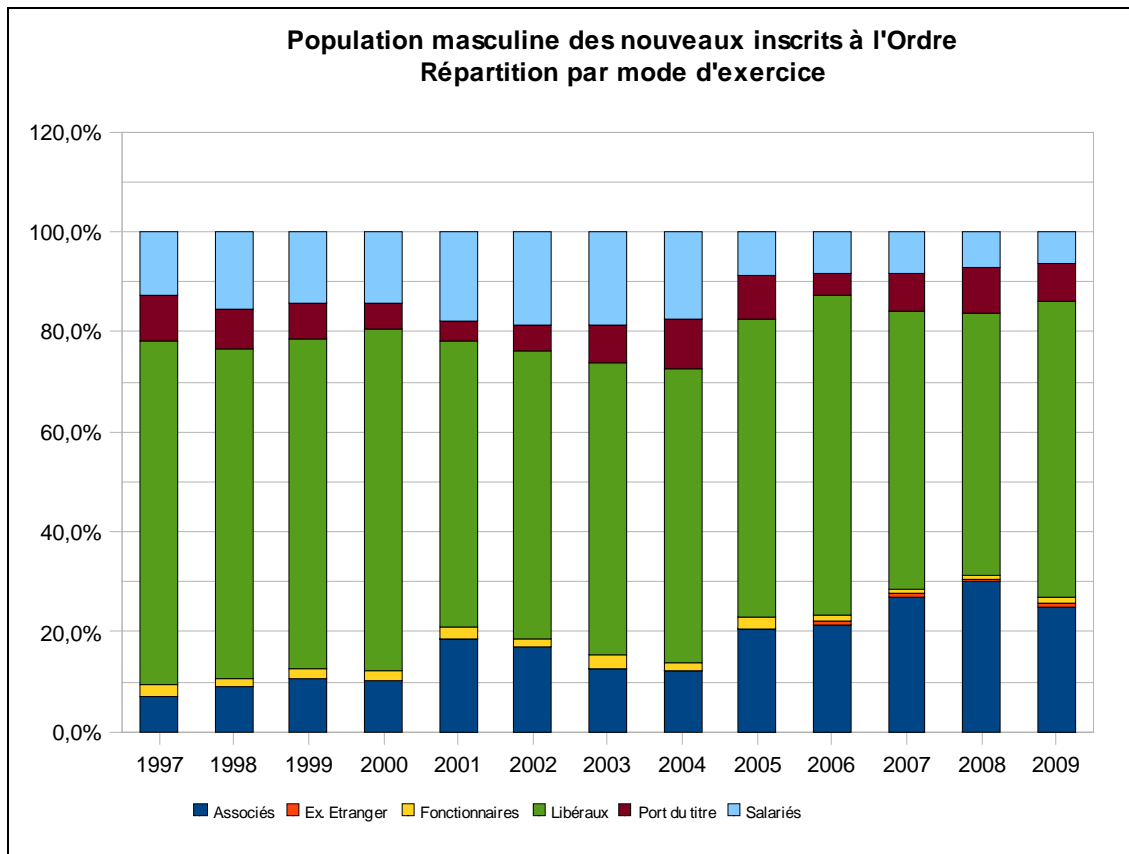
La spécificité des femmes joue également sur le plan des modes d'exercice dans la mesure où elles investissent moins les principaux statuts de la maîtrise d'oeuvre traditionnelle : en 2009, 47,8 % d'entre elles sont inscrites comme libérales(individuelles) contre 53,6 % des hommes ; une différence semblable se traduit à travers le mode d'exercice d'associé avec une part respective de 30,1 % contre 32,7 %.





Les femmes en revanche investissent davantage le salariat et le fonctionnariat : en 2009, 3 % d'entre elles s'inscrivent au tableau comme salariées contre 6 % pour les hommes. De même, la part respective de fonctionnaires au sein des deux populations s'élève à 4,4 % et 2,9 %, en 2009. Précisons que cet état de fait demeure stable depuis qu'on l'étudie, c'est-à-dire depuis 1996. Ce schéma, de nouveau, est induit par les nouveaux inscrits.

L'année 2009 marque cependant un tournant dont on ne peut évidemment pas encore savoir s'il relève d'une évolution structurelle ou conjoncturelle. Elle mérite toutefois d'être soulignée. Pour la première fois, les jeunes professionnelles présentent, eu égard aux hommes, une part supérieure d'associées (25,5 % contre 24,9 %).



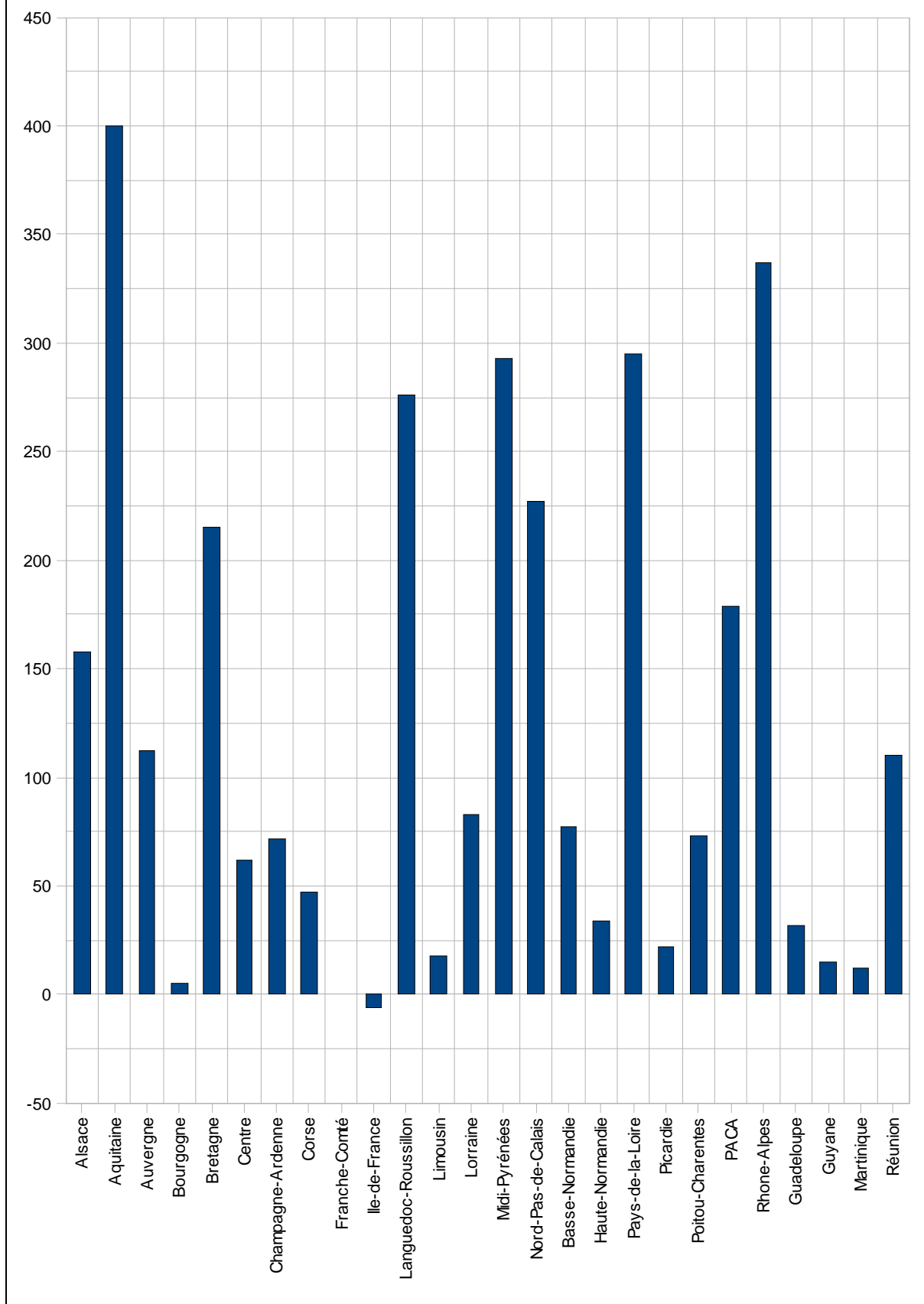
Répartition régionales

Source : CNOA/OEA

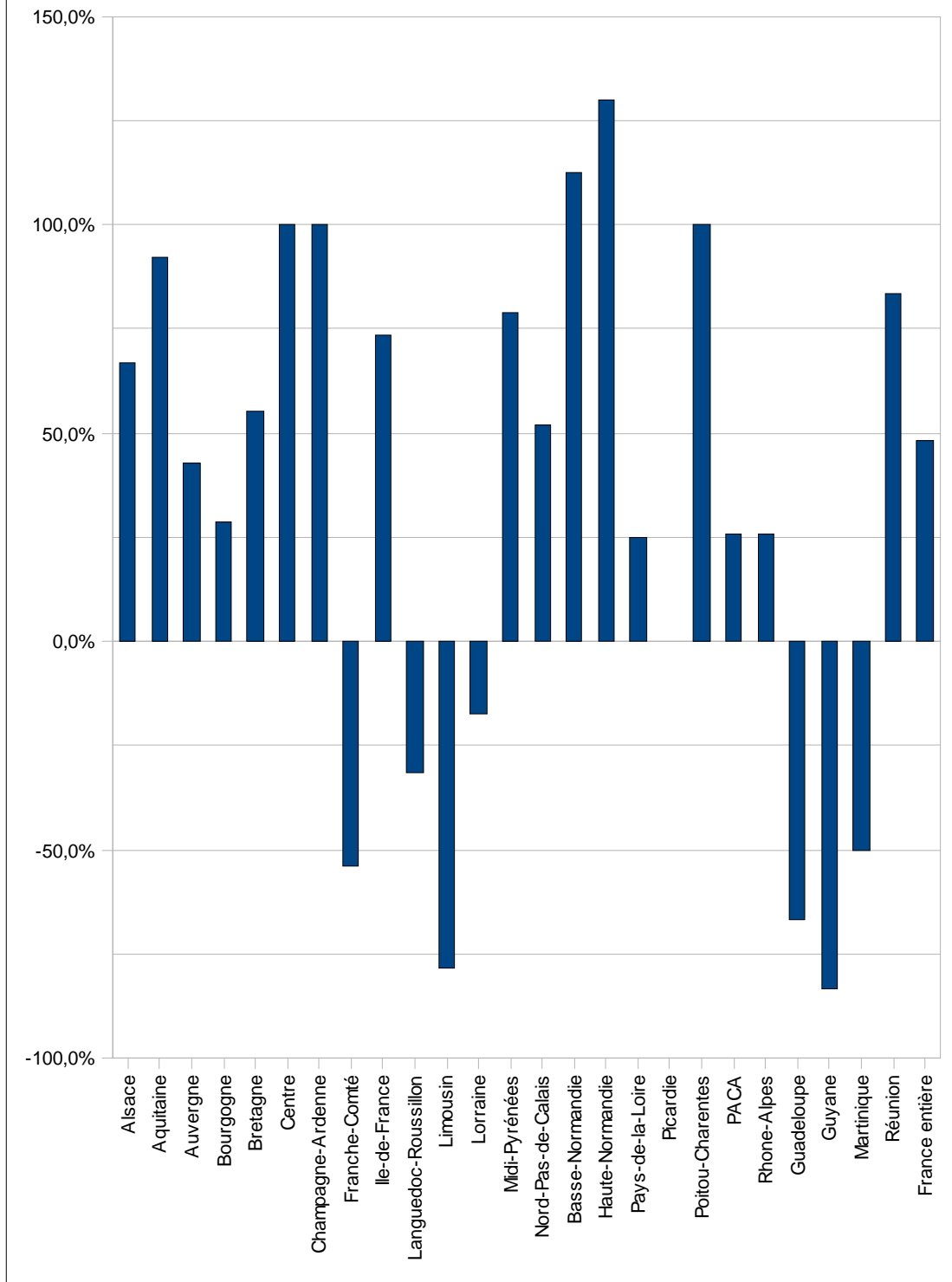
Conseils régionaux	1997		2009		Évolution 1997/2009
	Inscrits	% du total	Inscrits	% du total	
Alsace	828	3,1%	986	3,3%	19,1%
Aquitaine	1190	4,4%	1590	5,3%	33,6%
Auvergne	485	1,8%	597	2,0%	23,1%
Bourgogne	367	1,4%	372	1,2%	1,4%
Bretagne	876	3,2%	1091	3,6%	24,5%
Centre	501	1,9%	563	1,9%	12,4%
Champagne-Ardenne	255	0,9%	327	1,1%	28,2%
Corse	143	0,5%	190	0,6%	32,9%
Franche-Comté	279	1,0%	279	0,9%	0,0%
Ile-de-France	9932	36,8%	9926	33,0%	-0,1%
Languedoc-Roussillon	1173	4,3%	1449	4,8%	23,5%
Limousin	165	0,6%	183	0,6%	10,9%
Lorraine	572	2,1%	655	2,2%	14,5%
Midi-Pyrénées	1304	4,8%	1597	5,3%	22,5%
Nord-Pas-de-Calais	776	2,9%	1003	3,3%	29,3%
Basse-Normandie	256	0,9%	333	1,1%	30,1%
Haute-Normandie	470	1,7%	504	1,7%	7,2%
Pays-de-la-Loire	883	3,3%	1178	3,9%	33,4%
Picardie	273	1,0%	295	1,0%	8,1%
Poitou-Charentes	354	1,3%	427	1,4%	20,6%
PACA	2694	10,0%	2873	9,5%	6,6%
Rhone-Alpes	2703	10,0%	3040	10,1%	12,5%
Guadeloupe	154	0,6%	186	0,6%	20,8%
Guyane	47	0,2%	62	0,2%	31,9%
Martinique	126	0,5%	138	0,5%	9,5%
Réunion	164	0,6%	274	0,9%	67,1%
France entière	26970	100%	30118	100%	11,7%

Pour finir, l'étude de la répartition régionale de la population ordinaire montre une évolution structurelle remarquable, à savoir la réduction du nombre des architectes enregistrés au tableau d'Ile-de-France depuis 1997, et ce pour la première fois depuis la création de l'Ordre. Ce repli s'opère surtout en faveur des régions méridionales de la métropole (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes), des DOM et du quart nord-ouest de la France : Pays-de-la-Loire, Bretagne, Normandie et Nord-Pas de-Calais.

Nombre d'architectes inscrits à l'Ordre par région
Evolution 1997/2009

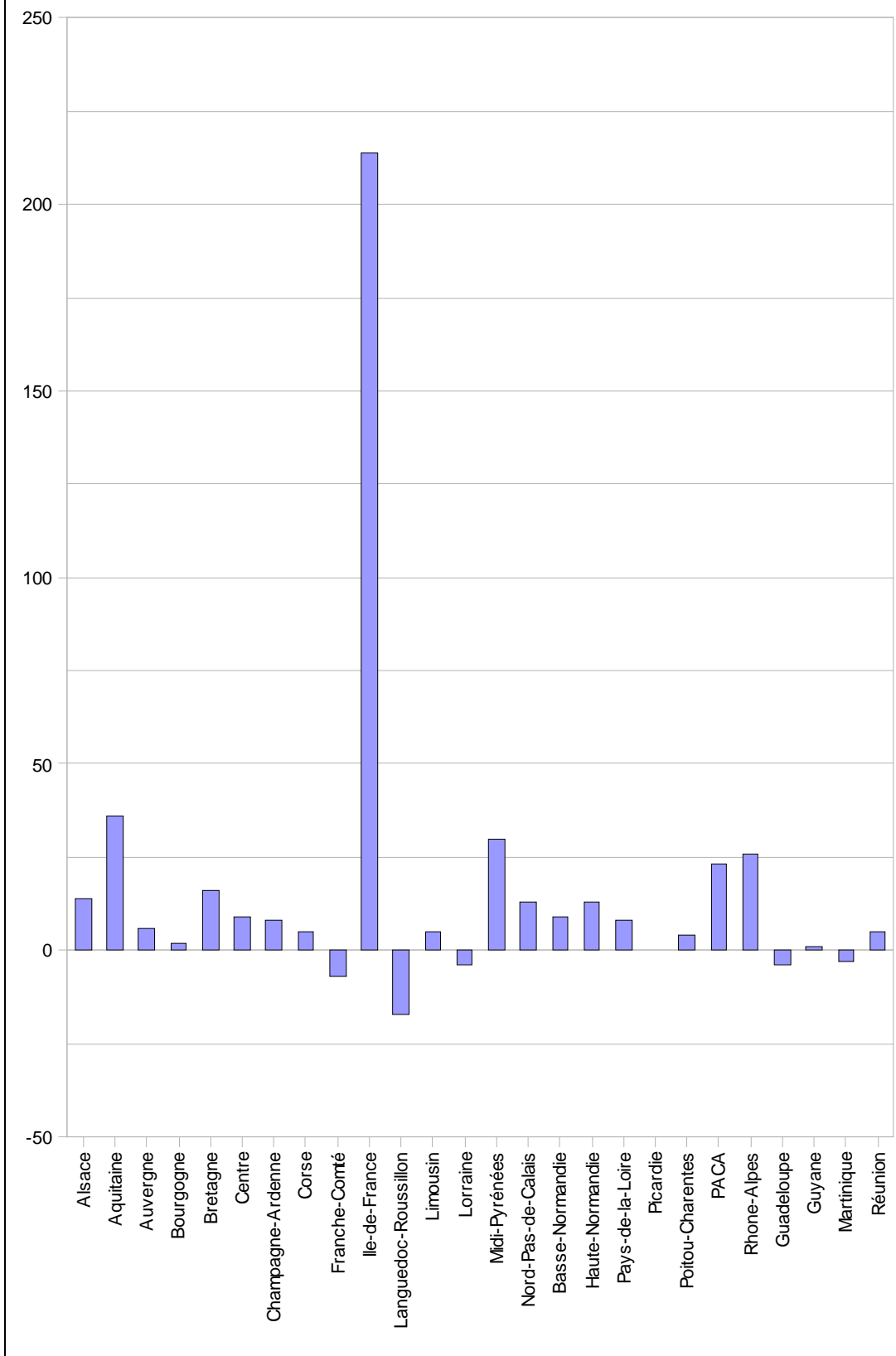


Nouveaux inscrits à l'Ordre par région Evolution en % 1997/2009



Nouv. inscrits	1997	2009	2009/1997
Alsace	21	35	14
Aquitaine	39	75	36
Auvergne	14	20	6
Bourgogne	7	9	2
Bretagne	29	45	16
Centre	9	18	9
Champagne-Ardenne	8	16	8
Corse	1	6	5
Franche-Comté	13	6	-7
Ile-de-France	292	506	214
Languedoc-Roussillon	54	37	-17
Limousin	0	5	5
Lorraine	23	19	-4
Midi-Pyrénées	38	68	30
Nord-Pas-de-Calais	25	38	13
Basse-Normandie	8	17	9
Haute-Normandie	10	23	13
Pays-de-la-Loire	32	40	8
Picardie	14	14	0
Poitou-Charentes	4	8	4
PACA	89	112	23
Rhone-Alpes	101	127	26
Guadeloupe	6	2	-4
Guyane	0	1	1
Martinique	6	3	-3
Réunion	6	11	5

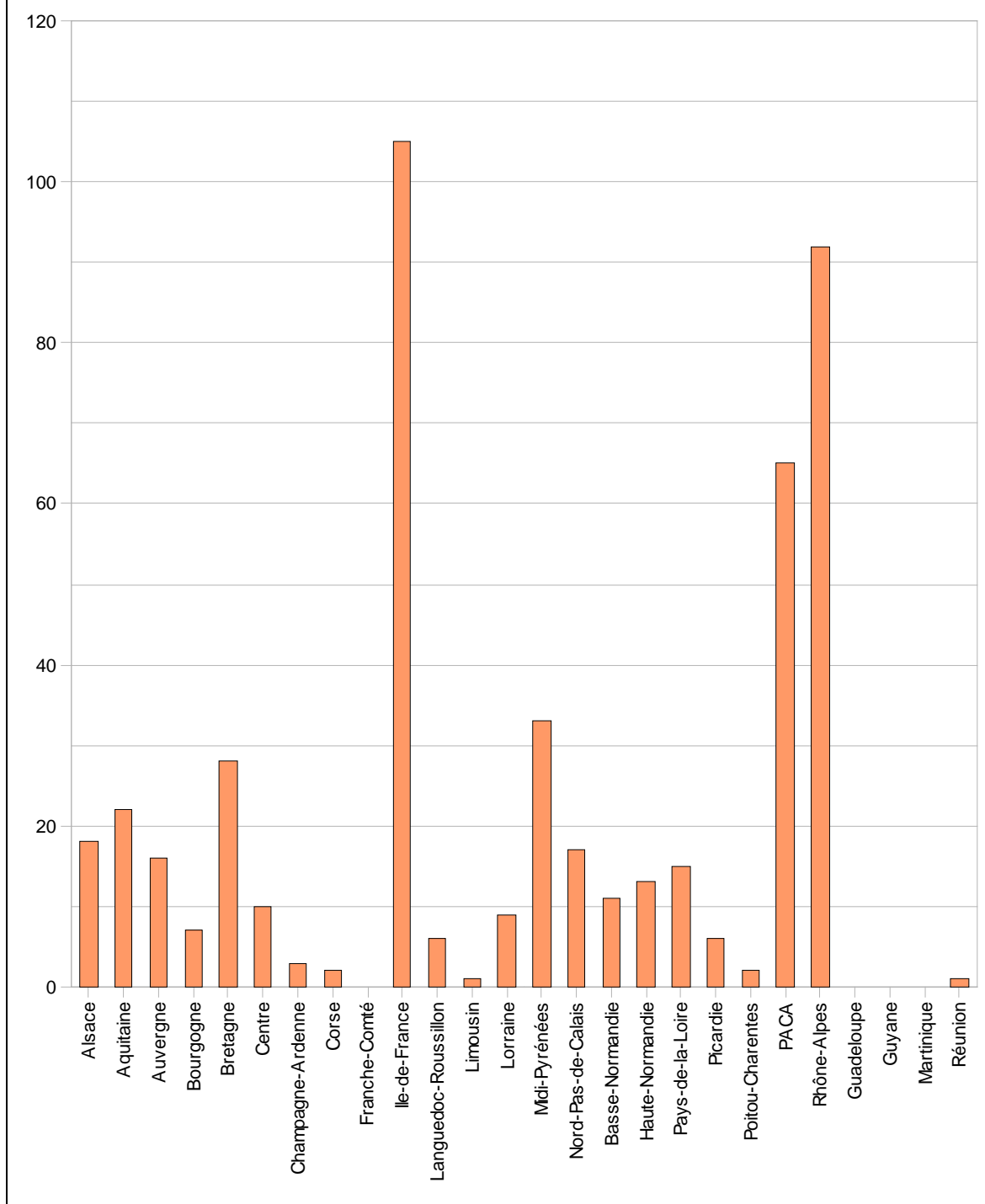
**Nombre de nouveaux inscrits à l'Ordre
Evolution en nombre 1997/2009**



HMONP Ensa inscrits à l'Ordre	2007	2008	2009	TOTAL	Répartition en %
Alsace	1	6	11	18	3,7%
Aquitaine		4	18	22	4,6%
Auvergne	3	6	7	16	3,3%
Bourgogne	1	1	5	7	1,5%
Bretagne	2	8	18	28	5,8%
Centre	2	3	5	10	2,1%
Champagne-Ardenne			3	3	0,6%
Corse			2	2	0,4%
Franche-Comté				0	0,0%
Ile-de-France		19	86	105	21,8%
Languedoc-Roussillon			6	6	1,2%
Limousin			1	1	0,2%
Lorraine		2	7	9	1,9%
Midi-Pyrénées	3	10	20	33	6,8%
Nord-Pas-de-Calais		4	13	17	3,5%
Basse-Normandie		5	6	11	2,3%
Haute-Normandie	2	4	7	13	2,7%
Pays-de-la-Loire		3	12	15	3,1%
Picardie		2	4	6	1,2%
Poitou-Charentes		1	1	2	0,4%
PACA	1	11	53	65	13,5%
Rhône-Alpes	6	30	56	92	19,1%
Guadeloupe				0	0,0%
Guyane				0	0,0%
Martinique				0	0,0%
Réunion			1	1	0,2%
TOTAL	21	119	342	482	100%

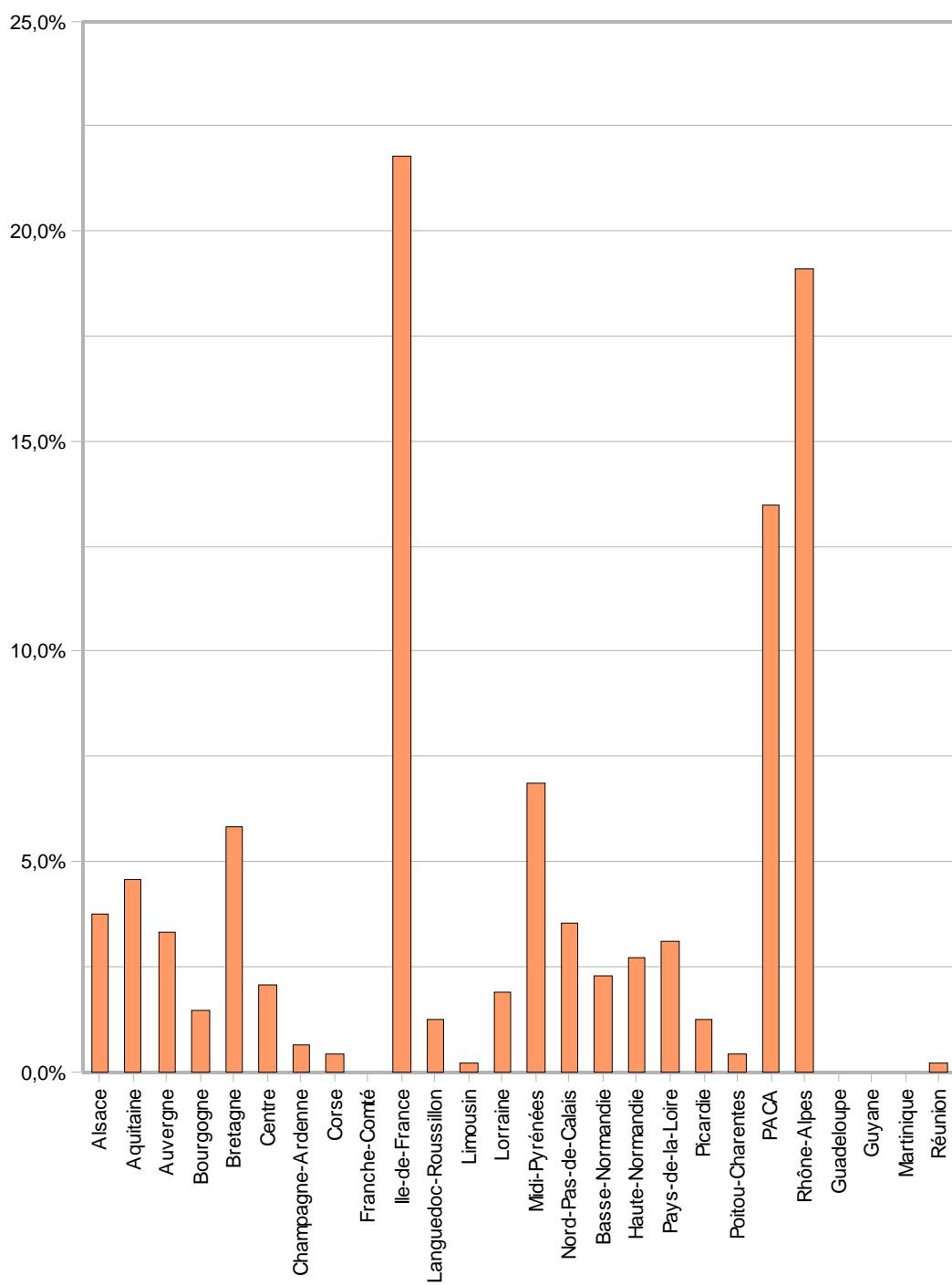
Nombre d'architectes HMONP nouveaux inscrits à l'Ordre en 2007-2009

Répartition en nombre par région

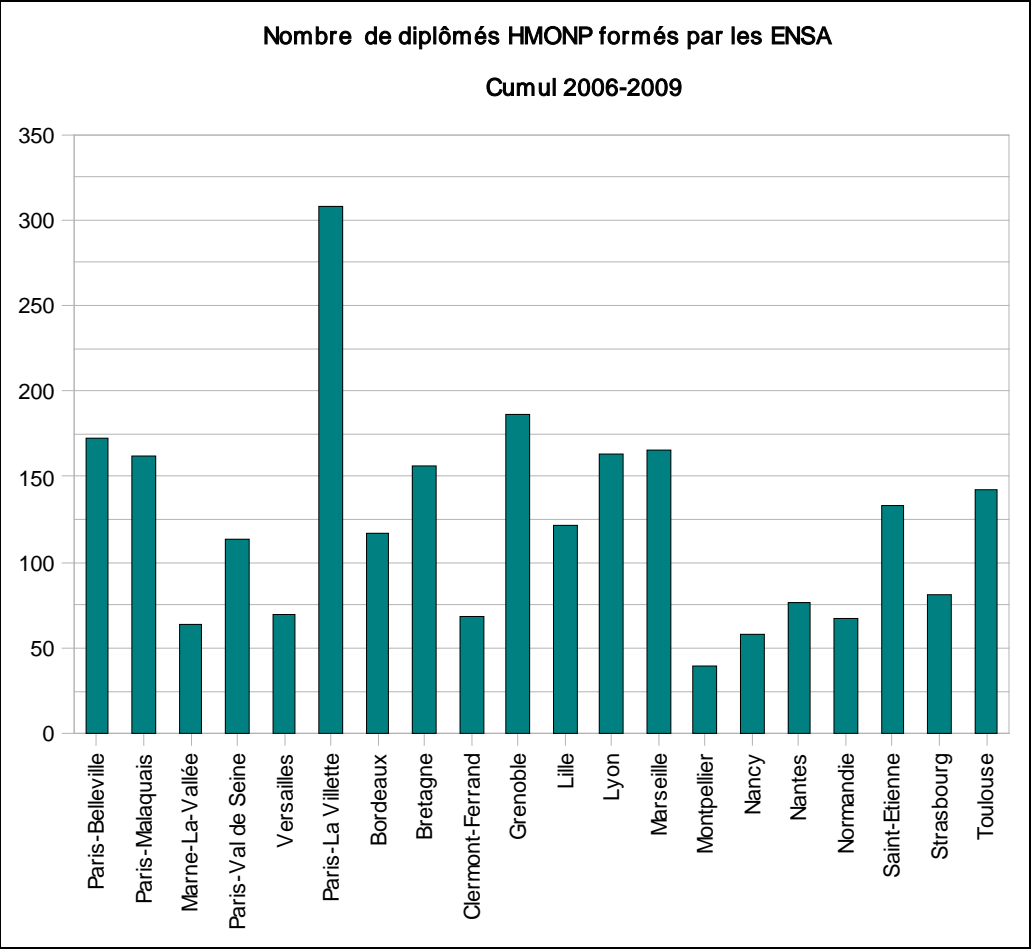


Nombre d'architectes HMONP nouveaux inscrits à l'Ordre en 2007-2009

Répartition en % par région

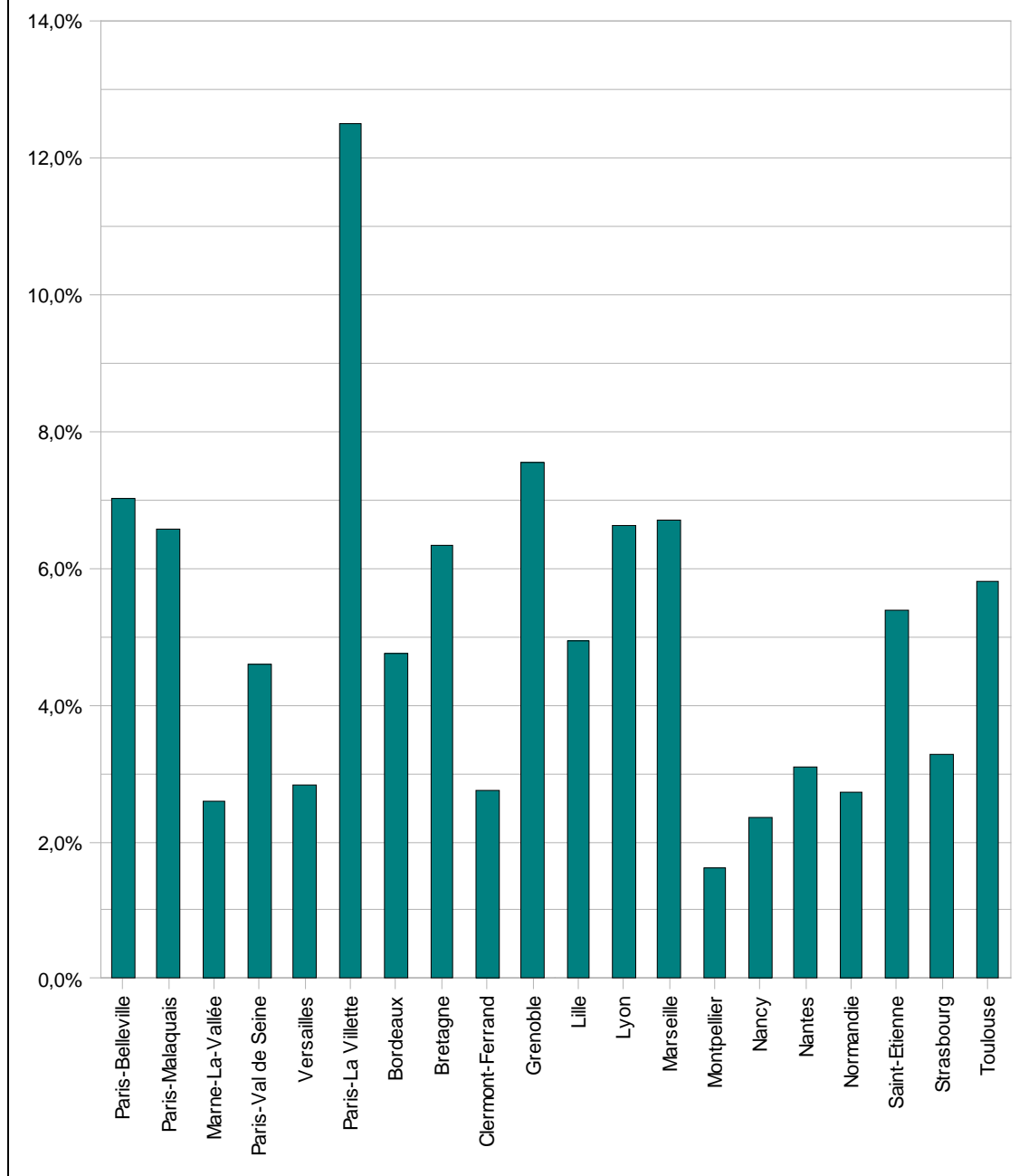


ENSA	2006	2007	2008	2009	TOTAL	Répartition en %
Paris-Belleville	0	22	51	100	173	7,0%
Paris-Malaquais	0	0	53	109	162	6,6%
Marne-La-Vallée	0	11	20	33	64	2,6%
Paris-Val de Seine	0	0	44	69	113	4,6%
Versailles	0	0	19	51	70	2,8%
Paris-La Villette	0	0	125	183	308	12,5%
TOTAL Ile-de-France	0	33	312	545	890	36,1%
Bordeaux	0	0	45	72	117	4,7%
Bretagne	0	62	37	57	156	6,3%
Clermont-Ferrand	0	.	41	27	68	2,8%
Grenoble	0	.	58	128	186	7,5%
Lille	0	55	29	38	122	4,9%
Lyon	0	44	46	73	163	6,6%
Marseille	0	24	57	84	165	6,7%
Montpellier	0	4	14	22	40	1,6%
Nancy	0	12	19	27	58	2,4%
Nantes	0	0	49	27	76	3,1%
Normandie	0	13	15	39	67	2,7%
Saint-Etienne	57	26	29	21	133	5,4%
Strasbourg	0	17	14	50	81	3,3%
Toulouse	0	45	45	53	143	5,8%
TOTAL Régions	57	302	498	718	1575	63,9%
TOTAL FRANCE	57	335	810	1263	2465	100%



Diplômés HMONP formés par les ENSA en 2007-2009

Répartition en % par école



Nicolas NOGUE

Observatoire de l'Economie de l'Architecture (OEA)

Sous-Direction de l'enseignement supérieur et
de la recherche en architecture (MCC/DGP/BE)